

FONCIÈRE ATLAND

Société Anonyme au capital de 16 092 945 €
Siège social : 10 avenue George V à Paris (8^{ème})
RCS 598 500 775 PARIS

DOCUMENT DE REFERENCE 2006



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 25/06/2007 sous le numéro R.07-119. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié "*si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes*". Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

SOMMAIRE

I. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES 5

- 1.1 Responsable du document de référence**
- 1.2 Déclaration du responsable du document de référence**
- 1.3 Responsables du contrôle des comptes**
 - 1.3.0 Commissaires aux comptes titulaires et suppléants*
 - 1.3.1 Honoraires de commissariat aux comptes*
- 1.4 Responsables de l'information financière**

II. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL 8

- 2.1 Renseignements de caractère général concernant la société FONCIERE ATLAND**
 - 2.1.0 Rappel des faits marquants concernant la société en 2005*
 - 2.1.1 Faits marquants concernant la société en 2006*
 - 2.1.2 Dénomination sociale (article 3 des statuts)*
 - 2.1.3 Siège social (article 4 des statuts)*
 - 2.1.4 Forme juridique et législation applicable*
 - 2.1.5 Date de constitution et durée de la société*
 - 2.1.6 Objet social (article 2 des statuts)*
 - 2.1.7 Présidence et Direction générale*
 - 2.1.8 Registre du Commerce et des Sociétés*
 - 2.1.9 Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société*
 - 2.1.10 Exercice social (article 20 des statuts)*
 - 2.1.11 Assemblées générales (articles 18 et 19 des statuts)*
 - 2.1.12 Droits de vote double (article 19 des statuts)*
 - 2.1.13 Franchissement du seuil statutaire*
 - 2.1.14 Identification des actionnaires*
 - 2.1.15 Organisation – filiales*
 - 2.1.16 Organigramme du groupe FONCIERE ATLAND*
- 2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital**
 - 2.2.0 Capital social*
 - 2.2.1 Forme et inscription en compte des actions*
 - 2.2.2 Capital autorisé non émis*
 - 2.2.3 Titres et droits donnant accès au capital*
 - 2.2.4 Programme de rachat d'actions*
 - 2.2.5 Tableau d'évolution du capital*
 - 2.2.5.0 Evolution du capital en 2005*
 - 2.2.5.1 Evolution du capital en 2006*
 - 2.2.5.2 Composition de l'actionnariat de FONCIERE ATLAND au 31/12/2006*
 - 2.2.5.3 Evolution de l'actionnariat depuis 3 ans (en %)*
 - 2.2.6 Autres titres susceptibles de donner accès au capital et aux droits de vote*
 - 2.2.7 Autorisations d'augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription*
- 2.3 Répartition et évolution du capital et des droits de vote**
 - 2.3.0 Répartition du capital et des droits de vote*
 - 2.3.1 Evolution significative de l'actionnariat et des droits de vote au cours des trois dernières années*
 - 2.3.2 Nantissement d'actions*
 - 2.3.3 Pacte d'actionnaires*

2.4 Marché des instruments financiers de la société FONCIERE ATLAND

2.4.0 Place de cotation

2.4.1 Marché des titres de la société

2.4.1.0 Volumes traités en nombre de titres et capitaux sur l'exercice 2006 et les quatre premiers mois de 2007

2.4.1.1 Evolution des cours en 2006 et 2007

2.4.1.2 Volume des transactions et évolution des cours sur les 16 derniers mois (à fin avril 2007)

2.4.1.3 Capitalisation boursière

2.4.2 Obligations convertibles en actions

2.5 Répartition des bénéfices et dividendes

2.5.0 Répartition statutaire des bénéfices et modalités de paiement des dividendes

2.5.1 Politique de dividendes

III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE FONCIERE ATLAND

30

3.1 Présentation de l'activité

3.1.0 Historique

3.1.0.0 Historique de FONCIERE ATLAND, ex TANNERIE DE FRANCE

3.1.0.1 Prise de contrôle par le groupe Atland

3.1.0.2 Cession en 2005 des actifs détenus par TANNERIES DE France

3.1.0.3 Activité et situation de FONCIERE ATLAND en 2006

3.1.1 Stratégie de la société FONCIERE ATLAND

3.1.2 Evènements importants survenus au cours des trois derniers exercices

3.2 Marché et concurrence

3.2.0 Positionnement de la société

3.2.1 Conjoncture immobilière

3.2.2 Tendances du marché

3.3 Moyens et localisation

3.3.0 Politique d'investissement

3.3.1 Description des investissements

3.3.2 Financements

3.3.3 Mode de gestion

3.3.4 Effectif

3.4 Facteurs de risques & Assurances

3.4.0 Facteurs de risques

3.4.1 Assurances

IV. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE FONCIERE ATLAND

40

Préambule

4.1 Rapport du conseil d'administration

4.2 Comptes sociaux au 31 décembre 2006

4.3 Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

4.4 Comptes consolidés au 31 décembre 2006

4.5 Rapports des Commissaires aux Comptes

4.6 Résolutions soumises à l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2007

5.1 Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne – Rapport des Commissaires aux Comptes

5.1.0 Rapport du président

5.1.1 Rapport des Commissaires aux Comptes

5.2 Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du Conseil d'administration

5.2.0 Informations sur le conseil d'administration

5.2.0.0 Composition du Conseil d'administration

5.2.0.1 Pouvoirs du Président Directeur Général

5.2.0.2 Liste des mandats

5.2.1 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction, et de la direction générale

5.2.2 Contrats de services liant les membres du conseil d'administration et le directeur général à la société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un contrat

5.2.3 Gouvernement d'entreprise

5.2.4 Environnement de contrôle et procédures de contrôle interne

5.2.4.0 Objectifs du contrôle interne de la société FONCIERE

ATLAND

5.2.4.1 Description synthétique des procédures de contrôle effectives en 2006

5.3 Rémunération des mandataires sociaux et programmes de stock-options

5.3.0 Jetons de présence

5.3.1 Rémunérations versées par la société

5.3.2 Rémunérations versées par le Groupe

5.3.3 Plan de stock-options

5.3.4 Intérêts des dirigeants

5.4 Conventions réglementées par les articles L225-38 et suivants du code de commerce

5.5 Intérêt du personnel

5.5.0 Effectif de FONCIERE ATLAND au 31 décembre 2006

5.5.1 Accord de participation – accord d'intéressement – PEE

5.5.2 Dispositif d'attribution gratuite d'actions

VI. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1 Evolution récente

6.1.0 Faits marquants en 2005 et en 2006

6.1.1 Transformation en société immobilière cotée (SIIC)

6.1.2 Prévision ou estimation de bénéfices

6.1.3 Mise à jour des données prévisionnelles 2005

6.2 Perspectives d'avenir

6.2.0 Stratégie pour 2007

6.2.1 Investissements immobiliers

6.2.2 Taille de la société

CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Georges Rocchietta, Président et Directeur Général de la société FONCIERE ATLAND.

1.2 Déclaration du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Monsieur Georges Rocchietta

1.3 Responsables du contrôle des comptes

1.3.0 Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

	Date de nomination	Date de fin de mandat en cours	Renouvellement / Nomination proposés AGOA 29 juin 2007
Commissaires aux comptes titulaires			
Mazars Duparc et Associés 53 rue Louis Pasteur - 76135 Mont-Saint-Aignan Cedex <i>Signataires : Messieurs Chavoutier et Le Bertre</i>	29/06/2001	A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006	Renouvellement proposé : le mandat prendrait fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012
KPMG S.A. Immeuble Le Palatin, 3 cours du Triangle - 92939 Paris La Défense Cedex <i>Signataire : Monsieur Mathis</i>	29/06/2001	A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006	Renouvellement proposé : le mandat prendrait fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012
Commissaires aux comptes suppléants			
MichelASSE 53 rue Louis Pasteur - 76135 Mont-Saint-Aignan Cedex	29/06/2001	A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006	Non renouvellement/Nomination proposée : Monsieur Michel Barbet-Massin, Associé du Cabinet Mazars ; le mandat prendrait fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012
Christophe Bernard Les Hauts de Villiers 523 Avenue André Malraux BP 01 - 54602 Villers Les Nancy Cedex	29/06/2001	A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006	Non renouvellement/Nomination proposée : Monsieur François Caubrière, Associé du Cabinet KPMG SA ; le mandat prendrait fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012

Les deux commissaires aux comptes suppléants, associés respectifs des cabinets Mazars et Kpmg, sont remplacés dans le cadre d'une réaffectation interne à ces cabinets des dossiers

1.3.1 Honoraires de commissariat aux comptes

Montant en K€	2004	2004	2005	2005	2006	2006
	Mazars	KPMG	Mazars	KPMG	Mazars	KPMG
Certification des comptes annuels et consolidés	47	25	43	35	32.5	32.5
Document de référence	-	-	-	-	5	5
Note d'opération sur augmentation de capital	-	-	-	-	8	15
TOTAL	47	25	43	35	45.5	52.5

1.4 Responsables de l'information financière

- *Information financière :*

Monsieur Georges Rocchietta, Président Directeur Général de FONCIERE ATLAND.

- *Communication financière :*

Monsieur Georges Rocchietta.

- *Service Titre et services financiers:*

CM CIC SECURITIES

(CM CIC Emetteur, adhérent Euroclear n° 25)

6 Avenue de Provence 75441 PARIS cedex 09.

CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

2.1 Renseignements de caractère général concernant la société FONCIERE ATLAND

2.1.0 Rappel des faits marquants concernant la société en 2005

A l'initiative de la société Atland, une opération d'acquisition du contrôle de la société TANNERIES DE FRANCE, devenue FONCIERE ATLAND, a été réalisée au cours du deuxième semestre de l'exercice 2005.

Dans le cadre de cette opération, une cession des activités exercées par le Groupe a été effectuée notamment au travers de la cession de ses filiales et des actifs immobiliers, sur la base des évaluations réalisées par un expert indépendant, le Cabinet Détroyat et Associés qui a délivré une attestation d'équité.

L'ensemble des actifs de la société, soit les actifs suivants :

- immeubles situés à Saint Martin,
- participations dans les sociétés FMV, SEER, FOB, SHFP,
- autres actifs : mobilier, voiture, droits d'occupation de parkings,
- créances détenues par la Société sur FMV et SEER,

a été cédé, à l'exception de la société FMV Transaction (devenue ATLAND PROPERTY MANAGEMENT) à la société EUFINPAR, ancien actionnaire majoritaire de TANNERIES DE FRANCE.

Les actes de cession ont été signés le 15 décembre 2005. S'agissant des titres de participation, la date de transfert de jouissance des résultats afférents à ces participations a été fixée le 1^{er} juillet 2005.

Au 31 décembre 2005, la société FONCIERE ATLAND a conservé une filiale, la société ATLAND PROPERTY MANAGEMENT (anciennement dénommée FMV Transaction) ayant pour vocation d'effectuer la gestion locative des actifs détenus par FONCIERE ATLAND.

2.1.1 Faits marquants concernant la société en 2006

FONCIERE ATLAND a procédé à une augmentation de capital le 13 décembre 2006. 106 307 BSA ont été exercés donnant lieu à la création de 170 001 actions nouvelles. La société a ainsi levé 11 050 475 €. Le nombre total d'actions formant le capital de la société est porté à 279.147, permettant au flottant de passer de 6.37 % à 18.29 % du capital.

Le CREDIT FONCIER, à travers sa filiale SIPARI, et la société d'investissement TIKEHAU CAPITAL PARTNERS détiennent ainsi respectivement 20,6% et 10,2% du capital à l'issue de cette opération.

ATLAND SAS et ses dirigeants, Georges ROCCHIETTA et Lionel VEDIE de La HESLIERE, conservent 57,7% du capital.

Grâce à cette opération, FONCIERE ATLAND dispose des moyens nécessaires à son développement stratégique. Les fonds levés doivent permettre à la société :

- de concrétiser un programme d'acquisitions en cours de négociation,
- d'opter en 2007 pour le statut de Société d'Investissements Immobiliers Cotée (SIIC), qui constitue le cadre approprié à son activité.

FONCIERE ATLAND a signé plusieurs acquisitions et promesses en 2006 :

- Un immeuble tertiaire de 7689 m2 Shon situé à VILLEJUIF (Val de Marne) av de Stalingrad. Le montant de l'investissement, réalisé en décembre 2006, est de 13 400 000 euros et génère un rendement locatif brut de 8.75%.
L'immeuble est entièrement loué.
- Deux locaux commerciaux d'une surface de 2800 m2 à Clermont Ferrand (63) et Vichy (03), sous promesse d'acquisition.
Le montant de l'investissement est de 2 300 000 euros et génère un rendement locatif brut de 8.5%.

Les locaux sont loués à Alain Manoukian Factory Store.

FONCIERE ATLAND a signé un accord de partenariat, d'une durée de 5 ans, avec la société KEOLIS premier opérateur privé du transport public de voyageurs en France. Ce partenariat d'externalisation et de développement immobilier prévoit l'acquisition par FONCIERE ATLAND d'une partie du patrimoine de KEOLIS et son accompagnement dans la réalisation de ses futures implantations.

Les cessions d'actifs existants et futurs donneront lieu à la signature par KEOLIS d'un bail ferme de 9 ans.

La première externalisation porte sur un portefeuille de 9 sites d'exploitation représentant un investissement de 18.5 millions d'euros.

La cession d'un second portefeuille d'une dizaine de sites est prévue courant 2007.

Il est à noter que des sites à construire pour environ 5 m€ totaux sont en cours d'acquisition par FONCIERE ATLAND en fin du 2^e trimestre-début du 3^e trimestre 2007. KEOLIS, acteur majeur du transport public, présent dans 7 pays d'Europe et au Canada, leader mondial pour les métros automatiques a réalisé 2.6 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2006.

La société est propriétaire de 60 sites en France, constitués de terrains situés près des grandes villes à usage de stockage de bus, de bâtiments de maintenance et de locaux administratifs.

Les cessions des actifs Keolis prévues dans ledit partenariat sont résumées ci-après :

Externalisation du portefeuille d'actifs KEOLIS		
Première phase		
Actifs	Investissement	Date d'acquisition
9 sites	18,5 m€	2 ^e trimestre 2007
1 terrain	0.4 m€	2 ^e trimestre 2007
	18.9 m€	
Deuxième phase		
Actifs	Investissement	Date d'acquisition
Une dizaine de sites	15 m€	4 ^e trimestre 2007

2.1.2 *Dénomination sociale (article 3 des statuts)*

FONCIERE ATLAND (anciennement TANNERIES DE FRANCE).

L'Assemblée Générale mixte du 22 février 2006 a décidé le changement de dénomination de la société « TANNERIES DE FRANCE » pour adopter celle de « FONCIERE ATLAND ».

2.1.3 *Siège social (article 4 des statuts)*

10 Avenue George V à Paris (8^{ème}).

L'Assemblée Générale mixte du 22 février 2006 a décidé de transférer le siège social du 8 rue Hannong à LINGOLSHEIM (67380) au 10 avenue George V à PARIS (8^{ème}).

2.1.4 *Forme juridique et législation applicable*

Société Anonyme de droit français, régie par les dispositions du Code de Commerce.

2.1.5 *Date de constitution et durée de la société*

L'acte de constitution de la société a été déposé le 23 mars 1920 en l'étude de Maître Kastler, notaire à Paris.

La durée de la société initialement fixée à 50 années à compter de sa constitution a été prorogée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 septembre 1941 pour une durée qui expirera le 31 décembre 2040, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

2.1.6 *Objet social (article 2 des statuts)*

L'assemblée générale du 28 Juin 2006, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, a décidé de modifier l'article 2 des statuts.

La société a dorénavant pour objet :

- l'acquisition, la gestion, la location, la prise à bail, la vente et l'échange de tous terrains, immeubles, biens et droits immobiliers, l'aménagement de tous terrains, la construction de tous immeubles, l'équipement de tous ensembles immobiliers ;
- le tout, soit directement, soit par prise de participations ou d'intérêts, soit en constituant toute société civile ou commerciale ou groupement d'intérêt économique ;
- toute prise de participation, sous toutes formes quelconques, dans toutes personnes morales, françaises ou étrangères ;
- et, de la façon la plus générale, toutes opérations commerciales, industrielles, financières et économiques, de nature mobilière et immobilière, pouvant être nécessaires ou utiles aux opérations de la Société tant en France et dans ses départements et territoires d'Outre Mer que partout à l'étranger.

2.1.7 *Présidence et Direction générale*

A la suite d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 22 février 2006, le mode d'administration de la société a été modifié par adoption du mode à Conseil d'administration à la place du mode à Directoire et Conseil de Surveillance.

Présidence et Direction générale

L'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2006 a nommé les premiers administrateurs de la société :

Nom de l'administrateur	Echéance du mandat
Georges Rocchietta	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Jacques Larretche	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Société SAS Atland, représentée par Lionel Védié de la Hesliere	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
Jean-Louis Charon	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Le conseil d'administration du 22 février 2006 a nommé Monsieur Georges Rocchietta en qualité de Président Directeur Général de la société FONCIERE ATLAND.

L'assemblée générale en date du 31 mars 2007 a nommé un cinquième administrateur :

Nom de l'administrateur	Echéance du mandat
Société SIPARI SA, représentée par Pierre Adier	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010

2.1.8 *Registre du Commerce et des Sociétés*

598 500 775 RCS PARIS

Numéro d'identification : SIRET 598 500 775 000 96

2.1.9 *Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société*

Les documents juridiques relatifs à la société, en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'Administration ou les Commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social de la société.

2.1.10 *Exercice social (article 20 des statuts)*

L'exercice social commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars. Il a une durée de douze mois.

L'assemblée générale en date du 31 mars 2007 a décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux pour les fixer respectivement au 1^{er} avril d'une année et au 31 mars de l'année suivante.

L'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2007 aura en conséquence une durée de trois mois et sera clos le 31 mars 2007.

2.1.11 Assemblées générales (articles 18 et 19 des statuts)

Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout Actionnaire peut participer personnellement ou par mandataire aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions ;

- Pour les propriétaires d'actions nominatives, sous forme d'inscription sur les registres de la société cinq jours au moins avant le jour fixé pour la réunion,
- Pour les propriétaires d'actions au porteur, sous forme de dépôt au siège social, cinq jours au moins avant l'Assemblée, d'un certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'administration a toujours la faculté de réduire ou de supprimer ces délais, mais uniquement au profit de tous les Actionnaires.

Tout Actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un membre du conseil d'administration délégué à cet effet.

Les deux Actionnaires présents et acceptants, représentant le plus grand nombre d'actions tant comme propriétaires que comme mandataires, sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.

Le bureau désigne le Secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

A chaque Assemblée, il est tenu une feuille de présence contenant les nom, prénom usuel et domicile des Actionnaires présents ou représentés et de chaque mandataire et le nombre d'actions dont chacun d'eux est porteur ou qu'il représente. Cette feuille de présence, émargée par les Actionnaires présents, en cette qualité ou en qualité de mandataires, et certifiée exacte par les membres du Bureau, est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

Dans toutes les Assemblées, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite de celles qui sont privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

2.1.12 Droits de vote double (article 19 des statuts)

Dans toutes les Assemblées, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il représente d'actions, soit comme propriétaire, soit comme mandataire.

En outre, les propriétaires d'actions pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins jouissent d'un droit de vote double de celui qu'ils posséderaient en vertu du paragraphe précédent, pour les mêmes titres.

2.1.13 Franchissement de seuil statutaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2006 a introduit dans les statuts (à l'article 8) une clause de déclaration de franchissement de seuil statutaire à partir du seuil de 2,5 % du capital ou des droits de vote de la société et de tout multiple de ce seuil. Cette clause est reproduite ci-dessous :

Article 8 des statuts :

« Les actions sont nominatives jusqu'à leur libération intégrale.

Les actions libérées intégralement sont nominatives ou au porteur, au gré de l'Actionnaire.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions du Code de Commerce et les règlements en vigueur.

La société peut demander, à tout moment, selon la procédure fixée par la loi, l'identité des Actionnaires détenteurs d'actions au porteur et le nombre de titres qu'ils détiennent ainsi que de tout porteur de titres conférant à terme le droit de vote dans les Assemblées Générales.

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, un nombre d'actions représentant une proportion du capital social ou des droits de vote, égale ou supérieure à 2,5 %, ou tout multiple de ce pourcentage, y compris au-delà des seuils de déclarations prévus par les dispositions légales et réglementaires, doit informer la Société du nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède, ainsi que des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés, par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de cinq jours de bourse à compter le franchissement de seuil. L'obligation d'informer la Société s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droits de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés à l'alinéa précédent du présent article.

Les sanctions prévues par la loi en cas d'inobservation de l'obligation de déclaration de franchissement des seuils légaux s'appliquent également en cas de non déclaration du franchissement des seuils prévus par les présents statuts, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote de la Société. »

2.1.14 Identification des actionnaires

L'article 8 des statuts prévoit que la société peut demander, à tout moment, selon la procédure fixée par la loi, l'identité des Actionnaires détenteurs d'actions au porteur et le nombre de titres qu'ils détiennent ainsi que de tout porteur de titres conférant à terme le droit de vote dans les Assemblées Générales.

2.1.15 Organisation – Filiales

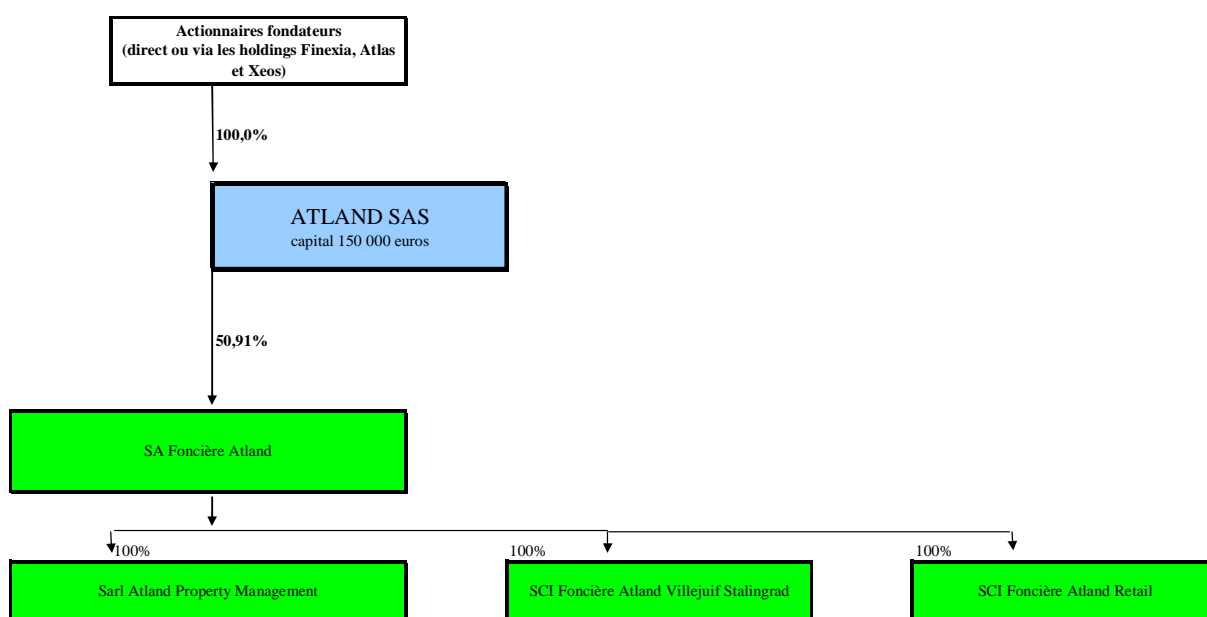
A l'issue de l'OPA réalisée en décembre 2005 par la SAS Atland, FONCIERE ATLAND fait partie d'un groupe de sociétés à vocation de promotion, construction, rénovation et d'investissements immobiliers constitué sous l'égide de Messieurs Georges Rocchietta et Lionel Védié de la Heslière.

A la suite des cessions d'actifs intervenues en 2005, post OPA, FONCIERE ATLAND a conservé une seule filiale qu'elle détient à 100%, la société ATLAND PROPERTY MANAGEMENT, anciennement dénommée FMV TRANSACTION.

ATLAND PROPERTY MANAGEMENT a pour vocation d'être la structure de gestion locative des immeubles détenus par la société FONCIERE ATLAND et ses filiales.

FONCIERE ATLAND a créé fin 2006 les SCI FONCIERE ATLAND VILLEJUIF STALINGRAD et FONCIERE ATLAND RETAIL, qui ont pour vocation et activité future de porter les actifs dans le cadre de la stratégie d'investissement de la société FONCIERE ATLAND. Ces deux SCI sont détenues à 100% par FONCIERE ATLAND. Un contrat de gestion déléguée est consenti par FONCIERE ATLAND, ou ses filiales, à la société ATLAND PROPERTY MANAGEMENT

2.1.16 Organigramme du groupe Foncière ATLAND au 31 décembre 2006



Le groupe Atland gère deux pôles d'activité :

- **le pôle *Promotion et Rénovation de logement (résidentiel)*** en vue de la revente, au travers des filiales non cotées du groupe,
Promotion et construction de logements :
Atland intervient à tous les stades de la réalisation d'une opération de promotion, de la sélection des terrains en passant par la conception du projet, l'obtention des autorisations administratives, la mise en place des financements et le suivi des travaux jusqu'à la livraison.
Rénovation de logements :
Atland réalise dans tous ses immeubles d'habitation, des travaux de remise aux normes et d'embellissement des parties communes et après audit juridique de la situation locative, organise la commercialisation des appartements.
- **le pôle *Foncière (investissements immobiliers diversifiés hors logement)*** au travers de sa filiale cotée, FONCIERE ATLAND.

2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital

2.2.0 Capital social

Le capital social s'élève au 31 mars 2007 à 16.092.505 €. Il est divisé en 292.591 actions de 55 euros de valeur nominale, chacune entièrement libérée.

Délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital & utilisation des délégations de compétence

L'assemblée générale mixte du 22 février 2006 a accordé au Conseil d'Administration les délégations de compétence suivantes, pour une durée de vingt-six mois :

1. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance.
2. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription - d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance

Ces deux délégations ont été données pour un montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou non, à partir de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières visées ci-dessus de HUIT CENT MILLE (800.000) euros, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal de toute augmentation de capital susceptible d'être réalisée, immédiatement ou à terme.

Au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès ou non au capital ne pourra excéder CINQ MILLIONS (5.000.000) d'euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies.

3. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social dans le cadre d'une OPE ou de l'apport en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

Le montant maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre de cette délégation s'imputera sur le montant des deux délégations précédentes.

4. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves

Utilisation des délégations de compétence

Le Conseil d'administration en date du 10 octobre 2006 a procédé à une augmentation de capital par attribution gratuite aux actionnaires de 109.146 bons de souscription « A » et 109.146 bons de souscription « B » à raison d'un bon A et d'un bon B par action existante.

Les bons A donnaient droit jusqu'au 1^{er} décembre 2006 à la souscription d'actions au prix de 65 € chacune, à raison de 7 actions pour 5 bons ; les bons B peuvent être exercés par leurs titulaires à compter de leur attribution et jusqu'au 30 juin 2008. Ils donnent droit à la souscription d'actions au prix de 75 € chacune, à raison d'une action pour 2 bons.

Les titulaires de bons A ont exercé 106.225 bons et ont ainsi souscrit à 169.960 actions nouvelles de 8 € de valeur nominale, au prix de 65 € par action, soit un total versé de 11.047.400 €.

82 bons de souscription d'actions B ont été exercés et en conséquence 41 actions nouvelles de 8 € ont été souscrites pour un prix total de 3.075 €.

Le Conseil d'Administration en date du 19 décembre 2006 a procédé à une augmentation de capital de 13.119.909 € pour porter le capital de 2.233.176 € à 15.353.085 €.

Cette opération a été réalisée par élévation de la valeur nominale de l'action de 8 à 55 € et par incorporation de la prime d'émission s'élevant à 63.520,57 €, de la prime versée par les titulaires des bons A lors de l'exercice desdits bons et de la souscription d'actions, à concurrence de 9.687.720 €, du poste « autres réserves » à concurrence de sa totalité soit 1.523.316,77 € et d'une partie du poste de report à nouveau soit 1.845.351,66 €.

Le Conseil d'Administration en date du 23 avril 2007 a procédé à une augmentation de capital constatant que 1.182 bons de souscription B avaient été exercés depuis la réunion du Conseil de décembre et que 591 actions nouvelles avaient ainsi été souscrites.

Le capital social s'élève au 30 avril 2007 à 16.092.945 €, divisé en 292.599 actions de 55 € de valeur nominale.

2.2.1 Forme et inscription en compte des actions

Les actions sont nominatives jusqu'à leur libération intégrale. Les actions libérées intégralement sont nominatives ou au porteur, au gré de leur titulaire.

2.2.2 Capital autorisé non émis

Néant.

2.2.3 Titres et droits donnant accès au capital

Néant.

2.2.4 Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale mixte du 22 février 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à acheter un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 5% du nombre des actions composant le capital de la société soit 5.457 actions en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- d'octroyer gratuitement des actions au bénéfice des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de ses filiales ;
- d'octroyer des options d'achat d'actions au bénéfice des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de ses filiales ;

- de réaliser des investissements ou de financer, par la remise d'actions à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre soit d'opérations de croissance externe, soit d'émissions de valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société ;

- d'annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés.

Cette autorisation est valable dix-huit mois à compter du jour de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration du 19 décembre 2006 a autorisé son Président à signer un contrat de liquidité proposé par CM –CIC Securities. Ce contrat a été signé début 2007 avec cet établissement.

Pour tenir compte des conséquences de l'augmentation de capital réalisée en décembre 2006, l'assemblée générale du 30 mars 2007 a décidé de modifier :

- le nombre maximum d'actions pouvant être racheté pour le porter de 5.457 actions qui représentaient 5 % du capital social avant augmentation à 13.957 actions, soit 5 % des 279.147 actions composant le capital social à cette date ;
- le prix maximal d'achat des actions pour le porter de 75 € à 120 € ;
- le montant maximal alloué à la mise en œuvre du programme de rachat pour le porter de 409.275 € à 1.674.840 €.

Le programme de rachat d'actions n'a pas été utilisé au titre de l'exercice 2006.

2.2.5 *Tableau d'évolution du capital*

2.2.5.0 Évolution du capital en 2005

La majorité du capital de la société FONCIERE ATLAND (ex TANNERIES DE FRANCE) a été acquise le 10 octobre 2005 par la société SAS Atland, par voie d'Offre Publique d'Achat (OPA) qui s'est déroulée du 25 novembre 2005 au 8 décembre 2005 (se référer à la note d'information relative à l'Offre Publique d'Achat Simplifiée -OPAS- portant le visa AMF numéro 05-801 en date du 22 novembre 2005).

Dans le cadre de l'OPAS de Atland SAS sur TANNERIES DE FRANCE, l'initiateur (Atland SAS) a acquis des blocs de titres représentant 102 197 actions, au prix de 50,53 € par action, auprès de plusieurs actionnaires de TANNERIES DE FRANCE.

Les 102 197 actions TANNERIES DE FRANCE acquises par Atland SAS auprès des actionnaires cédants et représentant 93,63 % du capital et 92,34 % des droits de vote se répartissent ainsi qu'il suit :

- 57 529 actions acquises auprès de la société EUFINPAR, représentant 52,71% du capital social (la société EUFINPAR est détenue à 100 % par le groupe familial de Monsieur Alain Van den Broek d'Obrenan)
- 33 558 actions acquises auprès de Monsieur John Bachofen Von Echt, représentant 30,74 % du capital social ;
- 11 110 actions acquises auprès de Monsieur Alain Van den Broek d'Obrenan, représentant 10,18 % du capital social.

L'acquisition des actions TANNERIES DE FRANCE par Atland SAS auprès des actionnaires cédants a été réalisée dans le cadre de cessions réalisées hors marché, en application des articles 516-2 à 516-4 du Règlement général de l'AMF.

Le prix de cession soit 50,53 € par action a été payé comptant par Atland SAS à la date d'acquisition. Il n'existe aucun complément de prix susceptible d'être payé aux cédants au titre de l'acquisition de leurs blocs.

A l'issue de cette acquisition, Atland SAS détenait 102 197 actions TANNERIES DE FRANCE représentant 93,63 % du capital social et 92,34 % des droits de vote de la société, étant précisé qu'il n'existe pas de titres donnant accès au capital et non exercés (bons de souscription, options de souscriptions, etc) et que la société ne détient aucune de ses propres actions.

Avant l'Acquisition, Atland SAS ne détenait, directement ou indirectement, aucune action TANNERIES DE FRANCE.

TANNERIES DE FRANCE a cédé le 15 décembre 2005 l'ensemble de ses actifs à Eufinpar, à l'exception de la société FMV Transactions (devenue ATLAND PROPERTY MANAGEMENT).

2.2.5.1 Evolution du capital en 2006

Evolution du capital	Nombre d'actions	Nominal	Total
Au 1 ^{er} janvier 2005	109 146	8	873.168
Au 1 ^{er} janvier 2006	109.146	8	873.168
Emission . contre 106.225 bons de souscription catégorie A . prime d'émission de 9.687.720 €	169.960	8	1.359.680
Emission . contre 82 bons de souscription catégorie B . prime d'émission de 2.747 €	41	8	328
	279.147		2.233.176
Elévation de la valeur nominale par incorporation de réserves et primes d'émission			13.119.909
Au 31 décembre 2006	279.147	55	15.353.085

Les BSA de catégorie B non encore exercés (la date limite d'exercice est fixée au 30 juin 2008) constituent des titres dilutifs du capital. Le tableau ci après décrit la dilution théorique du capital découlant de l'exercice de ces BSA, pour l'actionnaire principal.

	Nombre total d'actions	Nombre d'actions Atland SAS	% détention du capital Atland SAS
Avant émission des BSA	109 146	102 901	93,63%
Après exercice des BSA 'A' (exercés jusqu'au 6/12/2006) et de 82 BSA 'B' (exercés en mars 2007)	279 147	142 112	50,91%
Après exercice total des BSA 'B' (au plus tard au 30/06/2008)	333 679	180 555	54,11%

2.2.5.2 Composition du capital de FONCIERE ATLAND au 31 décembre 2006

Actionnaires	Nombre d'actions	% Actions	% Droits de vote
Atland SAS	142 112	50.91%	50.89%
SIPARI SA	57 600	20.63%	20.62%
TIKEHAU CAPITAL PARTNERS	28 400	10.17%	10.17%
Administrateurs	22 467	8.05%	8.05%
Public	28 568	10.24%	10.27%
TOTAUX	279 147	100,0%	100,0%

Atland SAS est détenue soit directement soit indirectement via des holdings personnels par Georges Rocchiotta et Lionel Védie de la Heslière.

SIPARI SA est une filiale du Crédit Foncier.

TIKEHAU CAPITAL PARTNERS est une société d'investissement indépendante.

Commentaires :

a) Le nombre total connu au 31 décembre 2006 d'actions ayant droit de vote double s'élève à 131 actions.

Le nombre d'actionnaires déclarés au nominatif s'élève à 9 personnes physiques ou morales.

b) La société FONCIERE ATLAND a réalisé le 13 décembre 2006 une augmentation de capital consécutive à l'exercice de bons de souscription d'actions pour un montant de 11 050 475 euros.

Cette augmentation de capital a permis d'intégrer de nouveaux actionnaires qui accompagneront la société dans sa croissance. Il s'agit principalement des sociétés SIPARI SA, filiale du Crédit Foncier, et TIKEHAU CAPITAL PARTNERS, fonds d'investissement intervenant dans l'immobilier.

Au 30 avril 2007, 26 986 BSA B (26 904 BSA 'B' complémentaires aux 82 BSA 'B' exercés en décembre 2006) ont été exercés, portant le capital à 16 092 945 €.

Au 30 avril 2007, Atland SAS détient 142 113 actions soit 48.57 % du capital.

Des franchissements de seuils, à la baisse sont constatés pour les sociétés SIPARI qui passe sous le seuil des 20 % et TIKEHAU CAPITAL PARTNERS qui passe sous le seuil des 10 %.

Depuis cette date, la société n'a été informée d'aucun franchissement de seuil prévu par les dispositions légales et d'aucun autre franchissement statutaire.

Actionnariat de contrôle

Comme indiqué plus avant, l'actionnaire majoritaire de la société FONCIERE ATLAND est la société Atland SAS ; l'actionnaire principal applique les différents règlements qui s'appliquent légalement à la société.

Il n'y a pas de contrôles ou de mesures spécifiques prises en vue d'assurer que ce contrôle ne soit exercé de manière abusive.

Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la société

La société n'a pas connaissance d'un tel accord.

Il n'existe par ailleurs ni pacte d'actionnaire, ni action de concert.

2.2.5.3 Evolution de l'actionnariat depuis 3 ans (en %)

Détenteurs	2006	2005	2004
ATLAND SAS	50.91 %	93,63 %	0 %
SIPARI SA	20.63 %	0 %	0 %
TIKEHAU CAPITAL PARTNERS	10.17 %	0 %	0 %
Eufinpar	0 %	0 %	52,71 %
John Bachofen Von Echt	0 %	0 %	30,75 %
Alain Van Den Broek	0 %	0 %	10,18 %
Public	18.29 %	6,37 %	6.37 %
TOTAUX	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Atland SAS est détenue soit directement soit indirectement via des holdings personnels par Georges Rocchietta et Lionel Védie de la Heslière.

SIPARI SA est une filiale du Crédit Foncier.

TIKEHAU CAPITAL PARTNERS est une société d'investissement indépendante.

EUFINPAR est l'ancien actionnaire de FONCIERE ATLAND antérieurement à l'OPAS réalisée fin 2005 ; la société EUFINPAR est détenue à 100 % par le groupe familial de Monsieur Alain Van den Broek d'Obrenan.

2.2.6 *Autres titres susceptibles de donner accès au capital et aux droits de vote*

L'Assemblée générale mixte du 22 février 2006 a autorisé :

- Plan d'attribution d'actions gratuites

L'assemblée générale mixte du 22 février 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants des actions de la société, dans la limite de 5 % du nombre total d'actions composant le capital.

Il a été attribué 670 actions de la société à deux salariés du groupe Atland.

Cette attribution ne deviendra définitive qu'à l'issue d'un délai de deux ans.

- Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

L'assemblée générale mixte du 22 février 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer aux salariés et dirigeants des options de souscription et/ou d'achat d'actions portant sur un nombre maximal de 5 % des actions de la société.

Aucune option n'a été consentie à ce jour.

2.2.7 *Autorisations d'augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription*

2.2.7.0 *Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance*

L'Assemblée générale mixte du 28 juin 2006 a voté les autorisations demandées par le Conseil d'administration de FONCIERE ATLAND, lui permettant, pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée, de procéder avec maintien du droit préférentiel de souscription et avec suppression du droit préférentiel de souscription à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social ou donnant droit à un titre de créance. Le nombre de titres à créer pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce.

Dans le cadre de cette délégation de compétence dont dispose le conseil d'administration, ce dernier est compétent pour décider de procéder à des augmentations de capital social d'un montant nominal maximum de deux millions (2.000.000) d'euros, pour décider de procéder à des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant ou non accès au capital pour un montant maximum de douze millions cinq cent mille (12.500.000) euros et d'en arrêter les modalités, en application de l'article L.225-129-2 du Code de commerce, pour une durée de vingt six mois.

2.2.7.1 *Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social dans les conditions prévues à l'article L-443-5 du Code du Travail*

L'assemblée générale mixte du 28 juin 2006 a rejeté la 11^{ème} résolution visant à conférer au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital, d'un montant nominal maximal de 1 % du capital social effectif lors de la réalisation de cette augmentation, par l'émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la société.

2.2.7.2 *Rapports spéciaux des commissaires aux comptes*

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les autorisations d'augmentation de capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société FONCIERE ATLAND S.A. et en exécution de la mission prévue aux articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-135-1, L. 225-138, L.225-147, L. 228-92 et L.228-93 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les autorisations demandées par votre conseil d'administration, lui permettant, pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée, de procéder avec maintien du droit préférentiel de souscription (9ème résolution) et avec suppression du droit préférentiel de souscription (10ème résolution) à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social ou donnant droit à un titre de créance, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre de titres à créer pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce (9ème et 10ème résolution). Votre conseil d'administration vous propose sur la base de son rapport de lui déléguer votre compétence pour décider de procéder à des augmentations de capital social d'un montant nominal maximum de deux millions (2.000.000) d'euros, pour décider de procéder à des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant ou non accès au capital pour un montant maximum de douze millions cinq cent mille (12.500.000) euros et d'en arrêter les modalités, en application de l'article L.225-129-2 du Code de commerce, pour une durée de vingt six mois. Il vous propose également de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission de titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à émettre le cas échéant, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission de titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration, étant rappelé que nous ne nous prononçons pas sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 9ème et 10ème résolutions, qui ne sont pas précisées dans le rapport du conseil d'administration. Le prix d'émission des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre, le cas échéant, n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée, et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite pour certaines des émissions dans la 9ème résolution et pour les émissions de la 10ème résolution dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation. Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de ces émissions par votre conseil d'administration.

Fait à Mont-Saint-Aignan et à Schiltigheim, le 13 juin 2006

Les commissaires aux comptes

Mazars Duparc et Associés

KPMG Audit, Département de KPMG S.A.

Olivier LE BERTRE Pascal CHAVOUTIER Pascal MAIRE

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-135 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital, d'un montant maximal de 1 % du capital social effectif lors de la réalisation de cette augmentation, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail

Votre conseil d'administration, sur la base de son rapport, vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription. Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces diligences requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission. Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail, le prix d'émission de ces nouvelles actions ne sera pas supérieur à la moyenne des cours cotés lors des vingt séances du marché réglementé en France, sur lequel les actions de la société sont admises aux négociations, précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, et ne sera pas inférieur de plus de 20 % à cette moyenne.

Le montant du prix d'émission des titres n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation. Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre conseil d'administration.

Fait à Mont-Saint-Aignan et à Schiltigheim, le 13 juin 2006

Les commissaires aux comptes

Mazars Duparc et Associés

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Olivier LE BERTRE Pascal CHAVOUTIER Pascal MAIRE

2.3 Répartition et évolution du capital et des droits de vote

2.3.0 Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2006, la répartition est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% Actions	% Droits de vote
Atland SAS	142 112	50.91%	50.91%
SIPARI SA	57 600	20.63%	20.62%
TIKEHAU CAPITAL PARTNERS	28 400	10.17%	10.17%
Public	51 035	18.29%	18.32%
TOTAUX	279 147	100,0%	100,0%

Atland SAS est détenue soit directement soit indirectement via des holdings personnels par Georges Rocchietta et Lionel Védie de la Heslière.

SIPARI SA est une filiale du Crédit Foncier.

TIKEHAU CAPITAL PARTNERS est une société d'investissement indépendante.

Au 30 avril 2007, la répartition est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% Actions	% Droits de vote
Atland SAS	142 113	48.57%	48.55%
SIPARI SA	57 600	19.69%	19.68%
TIKEHAU CAPITAL PARTNERS	28 400	9.71%	9.70%
Public	64 486	22.03%	22.07%
TOTAUX	292 599	100,0%	100,0%

Depuis cette date, la société n'a été informée d'aucun franchissement de seuil prévu par les dispositions légales et d'aucun autre franchissement statutaire.

2.3.1 Evolution significative de l'actionnariat et des droits de vote au cours des trois dernières années

Evolution de l'actionariat

Détenteurs	2006	2005	2004
ATLAND SAS	50.91 %	93,63 %	0 %
SIPARI SA	20.63 %	0 %	0 %
TIKEHAU CAPITAL PARTNERS	10.17 %	0 %	0 %
Eufinpar	0 %	0 %	52,71 %
John Bachofen Von Echt	0 %	0 %	30,75 %
Alain Van Den Broek	0 %	0 %	10,18 %
Public	18.29 %	6,37 %	6.37 %
TOTAUX	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Atland SAS est détenue soit directement soit indirectement via des holdings personnels par Georges Rocchietta et Lionel Védie de la Heslière

SIPARI SA est une filiale du Crédit Foncier.

TIKEHAU CAPITAL PARTNERS est une société d'investissement indépendante.

EUFINPAR est l'ancien actionnaire de FONCIERE ATLAND antérieurement à l'OPAS réalisée fin 2005 ; la société EUFINPAR est détenue à 100 % par le groupe familial de Monsieur Alain Van den Broek d'Obrenan.

Evolution des droits de vote

Détenteurs	2006	2005	2004
ATLAND SAS	50.89 %	93,52%	0%
SIPARI SA	20.62 %	0 %	0 %
TIKEHAU CAPITAL PARTNERS	10.17 %	0 %	0 %
Eufinpar	0%		56,75%
John Bachfen Von Echt	0%	0 %	27,17%
Alain Van Den Broek	0%	0 %	11,62%
Public	18.32 %	6,48 %	4,46 %
TOTAUX	100,0 %	100,0 %	100,0 %

2.3.2 Nantissement d'actions

La totalité des actions FONCIERE ATLAND détenues par la société Atland SAS au 31 décembre 2005, soit 102 197 actions, a fait l'objet d'un nantissement de premier rang et sans concours au profit de la banque BECM, en garantie de l'emprunt consenti à Atland SAS à hauteur de 3 800 000 euros, dans le cadre de l'OPAS initiée par Atland SAS sur Tanneries de France (certificat de nantissement en date du 11 octobre 2005). Le nantissement expire au 31 août 2008 (conformément à la durée de l'emprunt auquel il se rapporte).

2.3.3 Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

2.4 Marché des instruments financiers de la société FONCIERE ATLAND

2.4.0 Place de cotation

L'action FONCIERE ATLAND est négociée sur le marché réglementé Eurolist d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000064362, compartiment C.

Le titre n'est pas éligible au Système de Règlement Différé (SRD).

2.4.1 Marché des titres de la société

2.4.1.0 Volumes traités en nombre de titres et capitaux sur l'exercice 2006 et les quatre premiers mois 2007

Sur seize mois, de janvier 2006 à avril 2007, soit 122 jours :

- le volume des titres traités est de 4 577 titres,
- le montant total des capitaux échangés est de 341 368.59 euros.

2.4.1.1 Evolution des cours en 2006 et 2007

En euros

Au 22 décembre 2006 :	85
Plus bas de l'année 2006 :	36,24
Plus haut de l'année 2006 :	104
Au 30 avril 2007 :	76,13

2.4.1.2 Volume des transactions et évolution des cours sur les 16 derniers mois (à fin avril 2007)

Il n'y a pas eu de cotation du 25 au 29 décembre 2006 ; le dernier cours en 2006 est celui du 22 décembre 2006.

Date	Ouverture	Plus haut	Plus bas	Clôture	Volume
30/12/2005	41,08	41,08	41,08	41,08	14,00
02/01/2006	36,24	36,24	36,24	36,24	1,00
13/01/2006	41,28	41,28	41,28	41,28	12,00
16/01/2006	49,13	49,13	49,13	49,13	282,00
23/02/2006	64,71	64,71	64,71	64,71	25,00
27/02/2006	90,61	90,61	90,61	90,61	89,00
28/02/2006	96,65	96,65	96,65	96,65	158,00
01/03/2006	97,05	97,05	97,05	97,05	129,00
02/03/2006	97,05	97,05	97,05	97,05	16,00
06/03/2006	97,05	97,05	97,05	97,05	43,00
13/03/2006	97,05	97,05	97,05	97,05	62,00
16/03/2006	68,46	68,46	68,46	68,46	66,00
20/03/2006	68,86	68,86	68,86	68,86	37,00
22/03/2006	68,86	68,86	68,86	68,86	19,00
30/03/2006	68,86	68,86	68,86	68,86	4,00
03/04/2006	69,23	69,23	69,23	69,23	14,00
04/04/2006	70,47	70,47	70,47	70,47	31,00
02/05/2006	70,88	70,88	70,88	70,88	14,00
03/05/2006	60,41	60,41	60,41	60,41	57,00
04/05/2006	60,41	60,41	60,41	60,41	25,00
05/05/2006	65,24	65,24	65,24	65,24	22,00
09/05/2006	59,71	59,71	59,71	59,71	39,00
10/05/2006	47,60	47,60	47,60	47,60	259,00
12/05/2006	51,95	56,38	51,95	56,38	25,00
15/05/2006	61,21	64,43	61,21	64,43	56,00
16/05/2006	64,43	64,43	64,43	64,43	32,00
18/05/2006	64,43	64,43	60,41	60,41	246,00
19/05/2006	60,41	60,41	60,41	60,41	163,00
26/05/2006	54,77	54,77	54,77	54,77	12,00
03/07/2006	53,96	53,96	53,96	53,96	1,00
04/07/2006	53,96	53,96	53,96	53,96	25,00
11/09/2006	52,88	52,88	52,88	52,88	2,00
13/09/2006	52,84	52,84	52,84	52,84	2,00
14/09/2006	51,55	51,55	51,55	51,55	16,00
15/09/2006	52,88	52,88	52,88	52,88	181,00
18/09/2006	51,55	51,55	51,55	51,55	15,00
20/09/2006	51,55	51,55	51,55	51,55	15,00
25/09/2006	51,55	51,55	51,55	51,55	34,00
03/10/2006	56,38	60,41	56,38	60,41	225,00
11/10/2006	60,41	60,41	60,41	60,41	4,00
18/10/2006	60,41	60,41	60,41	60,41	7,00
20/10/2006	61,21	65,24	61,21	65,24	30,00
24/10/2006	58,80	58,80	58,80	58,80	2,00
30/10/2006	68,46	68,46	68,46	68,46	50,00
31/10/2006	68,46	68,46	68,46	55,14	12,00
16/11/2006	82,00	82,00	82,00	82,00	7,00
21/11/2006	67,00	67,00	67,00	67,00	11,00
29/11/2006	67,50	67,50	67,50	67,50	22,00
08/12/2006	95,00	95,00	95,00	95,00	130,00
11/12/2006	104,00	104,00	104,00	104,00	270,00
12/12/2006	103,00	103,00	103,00	103,00	15,00
14/12/2006	75,25	75,25	75,25	75,25	25,00
19/12/2006	81,50	81,50	81,50	81,50	25,00
21/12/2006	82,00	82,00	82,00	82,00	96,00
22/12/2006	85,00	85,00	85,00	85,00	79,00
09/01/2007	89,50	89,50	89,50	89,50	20,00
19/01/2007	103,00	103,00	103,00	103,00	10,00
23/01/2007	80,00	91,75	80,00	91,75	29,00
24/01/2007	91,80	91,80	91,80	91,80	50,00
29/01/2007	103,00	103,00	90,95	90,95	59,00
30/01/2007	91,00	91,00	91,00	91,00	1,00
31/01/2007	90,95	90,95	90,95	90,95	1,00
01/02/2007	90,90	90,90	90,90	90,90	1,00
02/02/2007	90,90	90,90	90,90	90,90	1,00
05/02/2007	91,00	91,00	90,50	90,50	40,00
06/02/2007	90,50	90,50	90,50	90,50	1,00
07/02/2007	86,00	86,00	86,00	86,00	6,00
08/02/2007	86,05	86,05	86,05	86,05	1,00
09/02/2007	87,05	87,05	87,05	87,05	1,00
12/02/2007	95,00	95,00	81,05	81,05	231,00
13/02/2007	81,50	82,00	81,50	82,00	61,00
14/02/2007	82,00	82,00	82,00	82,00	1,00
15/02/2007	82,00	88,00	82,00	87,95	22,00
16/02/2007	87,55	87,55	81,80	84,95	84,00
19/02/2007	84,89	84,89	84,89	84,89	1,00
20/02/2007	84,89	84,89	84,89	84,89	1,00
21/02/2007	84,50	84,50	84,50	84,50	51,00
22/02/2007	84,48	84,48	84,48	84,48	1,00
23/02/2007	84,48	84,48	78,03	78,03	56,00
26/02/2007	78,06	79,00	78,06	79,00	31,00
27/02/2007	79,00	79,00	79,00	79,00	1,00
28/02/2007	79,00	79,00	79,00	79,00	1,00
01/03/2007	79,00	79,00	79,00	79,00	1,00
02/03/2007	79,00	79,00	79,00	79,00	1,00
05/03/2007	79,00	79,00	79,00	79,00	1,00
06/03/2007	79,00	79,00	79,00	79,00	1,00
07/03/2007	79,00	79,00	79,00	79,00	1,00
08/03/2007	79,00	79,00	79,00	79,00	1,00
09/03/2007	79,00	79,00	79,00	79,00	1,00
12/03/2007	79,00	79,00	79,00	79,00	1,00
13/03/2007	79,00	79,00	79,00	79,00	1,00
14/03/2007	79,00	82,98	79,00	80,00	41,00
15/03/2007	80,00	80,00	80,00	80,00	1,00
16/03/2007	80,00	80,00	80,00	80,00	1,00
19/03/2007	80,00	80,00	80,00	80,00	1,00
20/03/2007	80,00	80,00	80,00	80,00	1,00
21/03/2007	80,00	80,00	80,00	80,00	1,00
22/03/2007	80,00	80,00	80,00	80,00	1,00
23/03/2007	80,00	80,00	80,00	80,00	1,00
26/03/2007	80,00	80,00	80,00	80,00	72,00
27/03/2007	80,00	80,00	80,00	80,00	1,00
28/03/2007	79,99	80,00	79,99	80,00	46,00
29/03/2007	79,99	79,99	79,99	79,99	1,00
30/03/2007	79,99	80,00	79,99	80,00	56,00
02/04/2007	80,00	80,00	80,00	80,00	1,00
03/04/2007	80,00	80,00	80,00	80,00	1,00
04/04/2007	80,00	80,00	80,00	80,00	1,00
05/04/2007	79,99	80,00	77,00	77,00	56,00
10/04/2007	77,00	82,98	77,00	79,00	46,00
11/04/2007	79,00	84,19	79,00	84,19	101,00
12/04/2007	84,10	84,10	79,00	79,00	9,00
13/04/2007	79,00	83,30	75,74	83,30	45,00
16/04/2007	82,99	82,99	75,85	82,95	30,00
17/04/2007	82,94	82,94	82,94	82,94	1,00
18/04/2007	82,94	82,94	82,94	82,94	1,00
19/04/2007	82,94	82,94	82,94	82,94	1,00
23/04/2007	82,94	82,94	76,05	76,05	17,00
23/04/2007	76,12	76,12	76,12	76,12	1,00
24/04/2007	76,13	76,13	76,12	76,12	11,00
25/04/2007	76,13	76,13	76,13	76,13	1,00
26/04/2007	76,13	80,00	76,13	80,00	9,00
27/04/2007	80,00	80,00	76,12	76,12	12,00
30/04/2007	76,13	76,13	76,13	76,13	1,00

2.4.1.3 Capitalisation boursière

Au 31 décembre 2005 :	5,56 m€
Au 30 juin 2006 :	7,42 m€
Au 31 décembre 2006 :	23,70 m€
Au 25 mai 2007 :	23,85 m€

2.4.2 *Obligations convertibles en actions*

Néant.

2.5 Répartition des bénéfices et dividendes

2.5.0 *Répartition statutaire des bénéfices et modalités de paiement des dividendes (article 21 des statuts)*

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'ils sont approuvés par l'Assemblée Générale dans les six mois de clôture, l'existence d'un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves sur lesquelles les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée Générale peut décider que le paiement du dividende ou d'un acompte se fasse en actions, conformément à la loi.

2.5.1 *Politique de dividendes*

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nbre actions donnant droit à distribution	120 000	120 000	120 000	109 146	109 146	109 146
Résultat distribué au titre de l'exercice	66 579 €	-	-	-	-	-

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, la société rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée pour les trois exercices précédents l'exercice 2006.

L'assemblée générale annuelle du 28 juin 2006 a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2005 au poste de report à nouveau.

CHAPITRE 3 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE FONCIERE ATLAND

3.1 Présentation de l'activité

3.1.0 Historique

3.1.0.0 Historique de FONCIERE ATLAND, ex TANNERIES DE FRANCE

Dates clés

1920 - 1973

La Société a été créée en 1920 et simultanément introduite sur le marché au comptant (Nancy) pour racheter les usines de tannerie situées à Lingolsheim et Strasbourg, précédemment propriété d'un industriel allemand exproprié après 1918. Cette activité va demeurer inchangée pendant un demi-siècle.

1973

1/ Création d'une nouvelle entité industrielle dans le cuir: COSTIL TANNERIES DE FRANCE, par apport d'actifs dans laquelle TANNERIES DE FRANCE conserve 25 % et la famille COSTIL 75 %.

2/ Création de la Société FONCIERE DE LA MONTAGNE VERTE, filiale à 99 % de TANNERIES DE FRANCE, pour la mise en valeur des actifs fonciers situés principalement à Lingolsheim et non nécessaires à l'activité industrielle.

1978

COSTIL TANNERIES DE FRANCE, filiale à 25 % de TANNERIES DE FRANCE, se déclare en cessation de paiement et bénéficie d'un concordat dont le plan sera respecté et dont elle sortira en 1990.

1983

Compte tenu de la crise immobilière de l'époque en métropole, FONCIERE DE LA MONTAGNE VERTE développe des opérations d'aménagement Outre Mer, notamment à Saint Martin aux Antilles, qui connaissent les années suivantes une grande expansion grâce au développement du tourisme et des effets d'entraînement d'une fiscalité favorable.

1989

Ouverture d'un hôtel de luxe à Saint Martin sous le nom d'ESMERALDA RESORT

1992

A la faveur d'un LBO, cession par TANNERIES DE FRANCE de sa participation de 25 % dans COSTIL TANNERIES DE FRANCE, ce qui met fin à 72 ans de présence dans l'industrie du cuir.

1993 - 1994

Création par FONCIERE DE LA MONTAGNE VERTE d'un département promotion immobilière en région parisienne (principalement vallée de Chevreuse) pour profiter du rebond attendu sur l'activité immobilière. Malheureusement, celui-ci ne se produira qu'en 1998 entraînant l'échec de cette nouvelle implantation.

2000 - 2005

Développement de l'activité de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de tiers, principalement à Saint Martin (Guadeloupe). Ouverture d'un deuxième hôtel, ALAMANDA RESORT, toujours à Saint Martin, et poursuite du développement des opérations d'aménagement et de construction en Alsace (Strasbourg, Lingolsheim, Munster).

3.1.0.1 Prise de contrôle par le groupe Atland

► Le groupe Atland a souhaité prendre le contrôle d'une société cotée afin de disposer d'une plus grande capacité d'intervention sur le marché de l'investissement immobilier, commercial et tertiaire, et pouvoir opter à terme pour le régime SIIC. Dans ce but, le groupe Atland a étudié différentes possibilités de rapprochement. La société TANNERIES DE FRANCE est apparue comme une société correspondant exactement aux besoins définis par le groupe Atland.

► A l'initiative du groupe Atland, une opération d'acquisition du contrôle de TANNERIES DE FRANCE, par voie d'offre publique, a été réalisée au cours du deuxième semestre de l'exercice 2005. Le prix de cession a été payé comptant par le groupe Atland à la date d'acquisition. Il n'existe aucun complément de prix susceptible d'être payé aux cédants au titre de l'acquisition de leurs blocs.

A l'issue de l'offre publique, le groupe Atland a acquis 93,63 % du capital social de la société TANNERIES DE FRANCE.

La société TANNERIES DE FRANCE a par la suite changé de dénomination sociale pour devenir FONCIERE ATLAND.

3.1.0.2 Cession en 2005 des actifs détenus par TANNERIES DE FRANCE

Pour des raisons stratégiques, le groupe Atland a décidé de procéder à la cession des actifs immobiliers et des filiales qui ne s'inscrivaient pas dans le profil d'investissement recherché, c'est-à-dire des actifs immobiliers situés en Ile de France et province et possédant un potentiel de valorisation.

L'ensemble des actifs de la société a été cédé, à l'exception de la société FMV Transaction (devenue ATLAND PROPERTY MANAGEMENT). Ces cessions ont été réalisées sur la base des évaluations diligentées par un expert indépendant et ont permis de dégager une plus-value dans les comptes consolidés 2005 de 1.9 m€.

3.1.0.3 Activité et situation de FONCIERE ATLAND en 2006

Le chiffre d'affaires consolidé pour l'ensemble de l'activité immobilière s'établit à 0.1 m€ au 31 décembre 2006 contre 2.6 m€ pour l'ensemble de l'année 2005.

Les chiffres ne sont pas comparables dans la mesure où l'exercice 2005 tient compte de l'activité de l'ancien groupe Tanneries de France (activité immobilière et hôtelière). L'exercice 2006 reflète l'activité du groupe FONCIERE ATLAND qui a démarré ses acquisitions en décembre 2006 et a donc enregistré ses premiers loyers à cette date, ceci expliquant la faiblesse de son chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel est déficitaire de 0.6 m€ et s'explique par d'importantes charges de structures non récurrentes composées essentiellement de coûts de gestion du groupe et des honoraires engagés dans le cadre du développement futur de la société FONCIERE ATLAND et en particulier des frais liés à l'augmentation de capital pour un montant de 0.3 m€.

Sélection de données financières historiques consolidées depuis 2005 :

<i>en milliers d'euros, à l'exception des données par action</i>	31/12/2005	31/12/2006
Données bilantielles		
Trésorerie nette	5 217	12 122
Actif immobilisé net	0	15 228
Autres actifs	106	428
<i>Total actif</i>	<i>5 323</i>	<i>27 778</i>
Dettes totales	690	12 547
Capitaux propres	4 633	15 231
<i>Total passif</i>	<i>5 323</i>	<i>27 778</i>
Flux d'opérations		
Chiffre d'affaires hors-taxe	2 608	105
Résultat opérationnel	-203	-584
Résultat net	1 508	-453
Résultat net dilué par action (en euros)	13,82	-2,84
Personnel		
Charges de personnel	718	75

Le groupe Foncière Atland n'emploie qu'un salarié au 31 décembre 2006

3.1.1 *Stratégie de la société FONCIERE ATLAND*

FONCIERE ATLAND a vocation à devenir une foncière investissant directement ou indirectement dans des actifs immobiliers diversifiés (bureaux, locaux d'activités, entrepôts, résidences services, murs d'hôtels, commerces, sociétés foncières) en Ile de France et en province, offrant des rendements élevés et un potentiel de valorisation à moyen terme (5 à 10 ans).

FONCIERE ATLAND souhaite devenir un acteur de référence sur le marché des externalisations d'actifs d'entreprises. Sa stratégie consiste à développer des partenariats de long terme avec ses locataires pour répondre à leurs besoins immobiliers spécifiques et pour les accompagner dans leur développement.

La stratégie s'articule autour de trois axes :

- **la création de valeur** : les actifs cibles sont des biens immobiliers susceptibles de faire l'objet d'une optimisation financière au travers d'opérations de valorisation et de repositionnement commercial par la réalisation de travaux.
- **la diversification** : le projet consiste à offrir aux actionnaires un patrimoine diversifié tant par la nature des biens que par leur taille ;
- **le pilotage rigoureux** des équilibres financiers avec l'objectif d'optimiser la répartition fonds propres/endettement pour maximiser l'effet de levier.

Les objectifs principaux du projet sont les suivants :

- constituer à un horizon de 3 ans, un patrimoine d'une valeur entre 400 et 500 millions d'euros ;
- adopter en 2007 le régime de Société d'Investissement Immobiliers cotée (SIIC) ce qui permettra d'accroître l'attractivité de FONCIERE ATLAND pour les actionnaires.

3.1.2 Evènements importants survenus au cours des trois derniers exercices

- SECOND SEMESTRE 2005 :
Offre publique du groupe Atland sur TANNERIES DE FRANCE,
- FIN 2005 :
Cession des actifs de TANNERIES DE FRANCE,
- FIN 2006 :
Augmentation de capital consécutive à l'exercice de bons de souscription d'actions pour un montant de 11 050 475 euros,
- FIN 2006 :
Acquisition des premiers actifs (immeuble de bureau acquis en décembre 2006, et locaux commerciaux sous promesse d'acquisition) et création des SCI destinées à porter ces actifs,
- 30 MARS 2007 :
Modification des dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux, afin d'opter pour le régime SIIC à compter du 1^{er} avril 2007.

3.2 Marché et concurrence

3.2.0 Positionnement de la société

La société FONCIERE ATLAND en sa qualité de nouvel acteur souhaite se différencier des grands acteurs cotés de l'investissement immobilier en France de part la typologie et la taille des actifs recherchés :

- en raison de l'expérience et du savoir faire de ses dirigeants dans les métiers de la rénovation et de la promotion immobilière, FONCIERE ATLAND aura la capacité de se positionner sur des actifs complexes à valoriser par des travaux de rénovation et de repositionnement commercial ;
- FONCIERE ATLAND souhaite se positionner sur des actifs dont la valeur est comprise entre 5 et 40 millions d'euros.

FONCIERE ATLAND pourra donc capitaliser, d'une part, sur des compétences distinctives, et, d'autre part, bénéficier des synergies, en termes de sourcing, avec les autres activités du groupe Atland.

3.2.1 Conjoncture immobilière et tendance du marché

Avec 23.1 milliards d'euros d'engagements dans l'immobilier d'entreprise en France, l'année 2006 établit un nouveau record, en progression de 47% par rapport à 2005.

La mise en place d'un régime fiscal adapté pour les sociétés foncières, un coût de financement faible pour les investisseurs permettant d'obtenir un effet de levier, une part de l'immobilier sous-représentée dans les allocations d'actifs des fonds de pension, sont entre autres les raisons de cet engouement pour l'investissement dans l'immobilier d'entreprise.

Les arbitrages des investisseurs ont constitué l'essentiel du marché avec 74% des engagements, les ventes réalisées par les promoteurs en représentent 17%, et les ventes aux acquéreurs 9%.

Les investisseurs français (foncières, institutionnels) sont demeurés les principaux acteurs de ce marché (53% des acquisitions et 48% des cessions), suivis par les fonds d'investissement nord-américains (18% des engagements). Les autres investisseurs étrangers (Britanniques, Allemands, Moyen-Orientaux, Espagnols) ont également été présents.

En 2006, la baisse des taux de rendement s'est poursuivie malgré la remontée des taux long terme. Cette baisse, qui s'explique par l'afflux des capitaux et l'attractivité du marché, se constate sur toutes les typologies d'actifs (bureaux, commerces, entrepôts, etc.) et sur l'ensemble des secteurs géographiques.

Au cours des prochains mois, les volumes investis en immobilier d'entreprise devraient être significatifs et comparables au niveau enregistré en 2006. La multiplicité des fonds cherchant à se placer, l'accroissement des capitaux issus de l'épargne retraite ainsi que l'instabilité des marchés financiers continueront de soutenir la demande sur le marché français.

Dans ce contexte de concurrence exacerbée, FONCIERE ATLAND privilégie la constitution d'un patrimoine immobilier autour de classes d'actifs à valoriser ayant un potentiel d'amélioration des rendements.

(Source : Immostat, CBRE, Atisreal, DTZ Research, Cushman & Wakefield)

3.3 Moyens et localisation

3.3.0 Politique d'investissement

Les objectifs principaux du management sont les suivants :

- constituer à un horizon de 3 ans un patrimoine immobilier d'une valeur globale comprise entre 400 et 500 millions d'euros ;
- procéder à des augmentations de capital sur le marché pour lever environ 60 à 90 millions d'euros sur 3 ans ;
- adopter à terme le régime de Société d'Investissements Immobiliers Cotée (SIIC), ce qui permettra d'accroître l'attractivité de FONCIERE ATLAND pour les actionnaires.

3.3.1 Description des investissements

L'activité de l'année 2006 a été marquée par les premières acquisitions :

- La SCI FONCIERE ATLAND VILLEJUIF STALINGRAD, filiale ad hoc de FONCIERE ATLAND, a acquis en date du 21 décembre 2006 un immeuble de bureaux situé à Villejuif pour une valeur de 13 400 K€, entièrement loué ;
- Par ailleurs, au 31 décembre 2006, deux autres opérations sont initiées :
 - Promesse d'achat d'un bâtiment à usage de magasin situé à Bellerive sur Allier pour une valeur de 1 000 K €,
 - Promesse d'achat de parts de la SCI Marivaux pour 1 300 K€. Cette SCI porte un bien à usage commercial.

Les engagements hors bilan correspondant à ces opérations sont au 31 décembre 2006 :

- Engagement de non cession des parts sociales de la société FONCIERE ATLAND VILLEJUIF STALINGRAD en contrepartie de l'attribution d'un prêt du Crédit Foncier,
- Promesse d'achat portant sur 2 locaux commerciaux d'une surface de 2 800 m² à Clermont Ferrand et Vichy. Le montant de l'investissement de 2 300 000 € se décompose ainsi :
 - Parts de la SCI MARIVAUX 1 300 000 €
 - Immeuble de BELLERIVE SUR ALLIER 1 000 000 €
- Accord de partenariat d'une durée de 5 ans avec la société KEOLIS, prévoyant d'ores et déjà l'acquisition en 2007 par FONCIERE ATLAND d'un patrimoine évalué à 23,5 m€ et l'engagement de location à la société KEOLIS, par la signature d'un bail de 9 ans.
L'accord conclu avec Keolis a été signé le 22 décembre 2006 ; il a une double vocation :
 - externalisation de sites avec prise à bail ferme consécutive de 9 ans,
 - développement des sites : rénovation, extension, construction à venir de site.

3.3.2 *Financements*

Les opérations décrites ci-avant sont financées par fonds propres et par emprunt.

Un emprunt de 11 390 000 euros a été contracté auprès du Crédit Foncier par la SCI FONCIERE ATLAND VILLEJUIF STALINGRAD pour l'acquisition de l'immeuble sis à Villejuif. Cet emprunt est d'une durée de 186 mois, à taux fixe de 5.02% sur les sept premières années du prêt, puis à taux variable (euribor 3 mois + 100 points de base), convertible à tout moment en taux fixe.

Compte tenu du fait que les emprunts contractés sur le groupe peuvent à tout moment être convertis en taux fixe, aucun instrument financier notamment de conversion de taux n'a été mis en place.

3.3.3 *Mode de gestion*

Comité d'investissement et comité d'engagement

Lors du Conseil d'Administration du 19 décembre 2006, le Conseil a décidé d'instituer un comité d'investissement. Un règlement du Conseil définit son fonctionnement. Les principales modalités sont les suivantes :

Membres :

Georges ROCCHIETTA
Lionel VEDIE de LA HESLIERE
Jacques LARRETCHE

Attributions :

Le comité d'investissement est consulté sur les investissements réalisés par la Foncière et ses filiales dépassant un montant de 1.5 millions d'euros.

Compte rendu

A l'issue de chaque réunion, un compte rendu est établi, qui mentionne l'avis de comité et la décision finale.

Pour toute autre acquisition d'un montant inférieur, un comité d'engagement est mis en place.

Ce comité est composé de Georges ROCCHIETTA et de Lionel VEDIE de LA HESLIERE.

Chaque investissement est présenté au comité par le Directeur des investissements, avec remise d'un rapport détaillé comprenant la situation de l'investissement, un audit technique, un bilan et cash plan de l'opération.

A l'issue du comité, un procès verbal est établi et signé par les membres du comité.

Le comité d'investissement s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2006.

Gestion des actifs

ATLAND PROPERTY MANAGEMENT, structure du groupe, est en charge de la gestion locative des actifs détenus par le groupe et à ce titre perçoit directement des fonds pour le compte de ses mandants, sociétés appartenant au groupe FONCIERE ATLAND principalement.

Les actifs en exploitation feront l'objet d'une expertise effectuée deux fois par an par un cabinet d'expert indépendant.

3.3.4 Effectif

Au 31 décembre 2006 et à la date d'établissement du présent document, la société FONCIERE ATLAND et ses filiales emploient un salarié, représenté par le Directeur des investissements recruté en septembre 2006.

3.4 Facteurs de risques & Assurances

3.4.0 Facteurs de risques

Le management a identifié les principaux risques auxquels la société peut être confrontée dans le cadre de sa nouvelle stratégie de développement :

Risques liés à la conjoncture économique :

Les éléments suivants sont susceptibles d'affecter l'activité de la société : évolution des principaux indicateurs macro économiques (croissance économique, chômage, taux d'intérêts, etc), évolution de l'indice ICC du coût de la construction.

Risques liés au niveau des taux d'intérêts et risque de liquidité :

La société met en œuvre une stratégie financière pour préserver la rentabilité de ses investissements par la maîtrise du coût de ses financements.

Cette maîtrise des coûts de financement sera réalisée par une limitation de l'exposition au risque d'évolution des taux d'intérêts tant par des opérations de couverture de taux que par des financements à taux fixe, et ce pour une part significative de l'endettement du groupe. Une augmentation des taux d'intérêts pourrait entraîner une baisse des valeurs d'expertise des actifs dont FONCIERE ATLAND (ou ses filiales) est propriétaire.

Conformément à l'interprétation n°2 du guide d'élaboration des documents de référence, l'étude pour FONCIERE ATLAND de la sensibilité des emprunts à une variation des taux donnerait les résultats suivants :

Une société – non établissement de crédit - encourt un risque de taux dès lors qu'elle est endettée et/ou qu'elle détient des actifs financiers, sachant qu'elle peut y ajouter des opérations sur instruments de hors-bilan portant sur les taux d'intérêt. Il est donc nécessaire de fournir une information précise sur ces données dans le chapitre des facteurs de risque, en plus de l'information présentée sous la rubrique du hors-bilan.

Pour quantifier le risque, il est nécessaire d'établir un échéancier des actifs et des dettes financières. L'échéancier ci-dessous retrace à la date d'arrêté des comptes, soit au 31 décembre 2006, sur les plages d'échéances du tableau ci-dessous, l'encours de la dette et des actifs financiers (jour le jour à un an, 1 an à 5 ans, au-delà) avant et après prise en compte des opérations de hors bilan.

Il est précisé que l'échéance des actifs et dettes à taux révisables est celle de la révision du taux. La position nette de taux est le solde emprunteur ou prêteur de ces produits.

	JJ à 1 an****	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers**	-123 157	-1 797 241	-9 641 665
Actifs financiers*	12 145 143	0	16 998
Position nette avant gestion	12 021 986	-1 797 241	-9 624 667
Hors bilan**	0	0	0
Position nette après gestion	12 021 986	-1 797 241	-9 624 667

* Obligations, bons du Trésor, autres titres de créance négociables, prêts et avances, actifs divers etc...

** Dépôts, titres de créance négociables, emprunts obligataires, autres emprunts et dettes, passifs divers etc...

*** Titres à rémunérés, contrats à terme de taux (FRA, contrats d'échange de taux d'intérêt, autres engagements de hors-bilan y compris les positions conditionnelles (Options, cap, floor, dollars, engagements futurs, renégociations). Chaque opération de hors-bilan est une position acheteuse ou vendeuse et contribue à modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

**** Y compris les actifs et dettes à taux variable.

Par ailleurs, l'analyse de sensibilité de la situation de l'émetteur à l'évolution des taux est la suivante :

Une société endettée à taux fixe est en effet exposée à la baisse des taux. Une baisse des taux entraîne un manque à gagner. A l'inverse, une société endettée à taux variable est exposée à la hausse des taux d'intérêt qui majore le coût de son endettement.

L'objectif de la simulation est d'analyser l'exposition de la société à une surcharge ou au contraire à un manque à gagner du fait de l'évolution des taux en fonction de la pondération relative de ses positions à taux fixe et positions à taux variable. Pour faire ce calcul, les sociétés cotées partent de la position à taux variable qui est établie sur la base de la position nette à moins d'un an après gestion, telle qu'elle est calculée à la clôture de l'exercice concerné. On lui applique ensuite une variation du taux court terme, ce qui donne, selon la formule de calcul suivante :

$$\begin{array}{l}
 \text{Position nette à renouveler à} \\
 \text{(après gestion)}
 \end{array}
 \times
 \begin{array}{l}
 1\% \text{ de variation du taux court} \\
 \text{terme de l'émetteur}
 \end{array}
 \times
 \begin{array}{l}
 \text{Durée moins d'un an} \\
 \text{restant à courir fin du prochain exercice}
 \end{array}
 =
 \begin{array}{l}
 12\,021\,986 \text{ €} \\
 \times 1\% \\
 \times 12 \text{ mois} \\
 = 120\,220 \text{ €}
 \end{array}$$

Risques liés au marché de l'immobilier et à l'environnement concurrentiel :

La multiplication des concurrents puissants et l'afflux massif de capitaux ont accéléré la financiarisation des acteurs. Ceci peut avoir pour conséquence une baisse des taux de rendements entraînant une augmentation des prix de vente pouvant impacter défavorablement le rythme de croissance des acquisitions de FONCIERE ATLAND.

Risques liés aux évolutions juridiques :

La société met en place une veille juridique en vue de prendre en compte les changements liés à l'adoption de textes législatifs ou réglementaires susceptibles d'avoir une incidence

sensible sur la situation du groupe et sur son développement et ce en s'appuyant sur un réseau de conseils externes.

Risques liés aux actifs immobiliers et à leurs revenus :

La société a mis en place :

- un comité d'investissement dans le but de vérifier et valider que chaque acquisition corresponde aux objectifs et aux caractéristiques financières définis par le groupe tant en termes de risque, de rentabilité que d'endettement,
- une politique en matière d'assurance visant à garantir son capital et ses revenus quelle que soit l'activité concernée (loyer trimestriel payable par avance, baux de 9 ans fermes et caution de la maison mère dans le cadre du contrat d'externalisation Kéolis, etc).

Risques liés à l'actionnaire majoritaire et au départ de personnes clés :

La société dépend de certains dirigeants clés dont le départ ou l'indisponibilité prolongée pourrait nuire à la réalisation de ses objectifs de développement et avoir un impact défavorable sur son activité, ses résultats ou ses perspectives.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité (ligne de crédit disponible, etc) est faible compte tenu de la structure des emplois et des ressources du groupe FONCIERE ATLAND. Le tableau des flux de trésorerie ainsi qu'un tableau des créances et des dettes sur les établissements de crédit sont repris dans l'annexe de comptes consolidés au 31 décembre 2006.

Risque de marché - actions

La société n'a pas d'activité de marché proprement dite. Au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour, la société a placé sa trésorerie excédentaire en SICAV monétaires. Dans une optique de placement, elle peut être amenée à acquérir des titres de sociétés cotées.

Au 31 décembre 2006, le risque sur le portefeuille de titres de placement est non significatif.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de risque de quelque nature que ce soit, litige, procédure gouvernementale ou fait exceptionnel, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours de l'exercice 2006 une incidence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe formé par la société, qui ne serait pas pris en compte et dûment provisionné.

3.4.1 Assurances

Tout nouvel immeuble entrant dans le patrimoine de FONCIERE ATLAND, est couvert par une police d'assurance « propriétaire non occupant » sur la base des valeurs de reconstruction. Afin d'adapter le plafond contractuel des garanties, une actualisation de la valeur de ces immeubles est fournie chaque année.

FONCIERE ATLAND bénéficie en outre des couvertures d'assurance usuelles dans le cadre soit de contrats souscrits en direct par la société, soit des contrats souscrits par le groupe Atland dont les bénéfices s'étendent aux filiales. Notamment :

- Responsabilité civile et pénale des dirigeants, garantie à hauteur de 3 000 000 d'euros par an,
- Responsabilité civile FONCIERE ATLAND (risques professionnels et d'exploitation), garantie à hauteur de 1 000 000 d'euros par an.

CHAPITRE 4 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE FONCIERE ATLAND

Préambule

Le présent document doit en théorie contenir trois années complètes de comptes consolidés, soit 2006, 2005 et 2004 (ainsi que les rapports des contrôleurs légaux) conformément à l'annexe I du Règlement européen n° 809/2004.

Les états financiers consolidés et sociaux complétés des rapports des contrôleurs légaux y afférents, au titre des exercices 2004 et 2005 de la société FONCIERE ATLAND (ex TANNERIES DE FRANCE) ont été produits in extenso respectivement :

- dans le document enregistré par l'AMF sous le numéro 05-801 à l'occasion de l'OPA réalisée fin 2005 sur la société par la société Atland SAS (états financiers 2004 et rapports des contrôleurs),
- dans le document de référence établi au titre de l'exercice 2005, enregistré par l'AMF sous le numéro R 06-152 (états financiers 2005 et rapports des contrôleurs).

Ce chapitre contient donc, par dérogation, uniquement les informations financières relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2006, présentées ci-après.

Les éléments suivants sont inclus par référence :

- les comptes sociaux de FONCIERE ATLAND pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport général des commissaires aux comptes au 31 décembre 2005, tels que présentés dans le rapport annuel 2005,
- les comptes consolidés de FONCIERE ATLAND pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005, tels que présentés dans le rapport annuel 2005.
- Les comptes sociaux et les comptes consolidés de FONCIERE ATLAND (ex Tanneries de France) pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 ainsi que les rapports des contrôleurs légaux y afférents, tels que présentés dans la note d'information enregistrée par l'AMF à l'occasion de l'OPA réalisée fin 2005 par Atalnd SAS.

4.1 Rapport du conseil d'administration

Rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2007

Mesdames, Messieurs et chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément à la loi et aux statuts de votre société, à l'effet de vous soumettre les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006, et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels et des comptes consolidés qui vous sont présentés. Ils vous donneront également lecture de leur rapport sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices, ainsi que le rappel des délégations données au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Faits importants

FONCIERE ATLAND a procédé à une augmentation de capital le 13 décembre 2006. 106 307 BSA ont été exercés donnant lieu à la création de 170 001 actions nouvelles. La société a ainsi levé 11 050 475 €. Le nombre total d'actions formant le capital de la société est porté à 279.147, permettant au flottant de passer de 6.37 % à 18.29 % du capital.

Le CREDIT FONCIER, à travers sa filiale SIPARI, et la société d'investissement TIKEHAU CAPITAL PARTNERS détenaient ainsi respectivement 20,6% et 10,2% du capital à l'issue de cette opération.

ATLAND SAS et ses dirigeants, Georges ROCCHIETTA et Lionel VEDIE de La HESLIERE, conservent 57,7% du capital.

Grâce à cette opération, FONCIERE ATLAND dispose désormais des moyens nécessaires à son développement stratégique. Les fonds levés vont en effet permettre à la société :

- de concrétiser un programme d'acquisitions en cours de négociation,
- d'opter en 2007 pour le statut de Société d'Investissements Immobiliers Cotée (SIIC), qui constitue le cadre approprié à son activité.

FONCIERE ATLAND a signé plusieurs acquisitions et promesses en 2006 :

- Un immeuble tertiaire de 7689 m2 Shon situé à VILLEJUIF (Val de Marne) av de Stalingrad. Le montant de l'investissement est de 13 400 000 euros et génère un rendement locatif brut de 8.75%.
L'immeuble est loué à 4 locataires.
40% des surfaces louées feront l'objet d'un bail ferme de 9 ans.
- Deux locaux commerciaux d'une surface de 2800 m2 à Clermont Ferrand (63) et Vichy (03), sous promesse d'acquisition.
Le montant de l'investissement est de 2 300 000 euros et génère un rendement locatif brut de 8.5%.

Les locaux sont loués à Alain Manoukian Factory Store.

FONCIERE ATLAND a signé un accord de partenariat, d'une durée de 5 ans, avec la société KEOLIS premier opérateur privé du transport public de voyageurs en France.

Ce partenariat d'externalisation et de développement immobilier prévoit l'acquisition par FONCIERE ATLAND d'une partie du patrimoine de KEOLIS et son accompagnement dans la réalisation de ses futures implantations.

Les cessions d'actifs existants et futurs donneront lieu à la signature par KEOLIS d'un bail ferme de 9 ans.

La première externalisation porte sur un portefeuille de 9 sites d'exploitation représentant un investissement de 18.5 millions d'euros.

4 autres sites représentant 5 millions d'euros d'investissement sont en cours de concrétisation.

La cession d'un second portefeuille d'une dizaine de sites est prévue courant 2007.

KEOLIS, acteur majeur du transport public, présent dans 7 pays d'Europe et au Canada, leader mondial pour les métros automatiques a réalisé 2.5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2005.

La société est propriétaire de 60 sites en France.

NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

1 - Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

2 - Activité et situation de la société

Le résultat net après impôt de la société est déficitaire de 438 669 € contre un bénéfice de 2 082 956 € en 2005.

Le résultat bénéficiaire de l'exercice clos au 31 décembre 2005 était dû à d'importantes cessions d'actifs pour un montant global de 2 569 K€.

La perte de l'exercice 2006 s'explique par d'importantes charges de structures non récurrentes d'un montant de 439 K€.

Il s'agit essentiellement de coûts de gestion du groupe et des honoraires engagés dans le cadre du développement futur de la société FONCIERE ATLAND et en particulier des frais liés à l'augmentation de capital pour un montant de 303 K€.

Enfin, la société a acquis ses premiers actifs fin décembre et à ce titre a perçu très peu de loyers.

Le total du bilan s'établit à 16 021 K€ dont 12 098 K€ de trésorerie disponible. En effet, en raison de l'augmentation de capital en numéraire et compte tenu du fait que la société au 31 décembre avait acquis très peu d'actifs, la société disposait d'une trésorerie très positive.

2.1. - Intégration fiscale

La Société a opté pour le régime de l'intégration fiscale. La Société a renouvelé en 2002 cette option qui est donc valable jusqu'à la clôture de l'exercice 2007. Le périmètre d'intégration fiscale pour 2006, comprend FONCIERE ATLAND et ATLAND PROPERTY MANAGEMENT.

2.2 - Activité des filiales

ATLAND PROPERTY MANAGEMENT

Cette filiale de FONCIERE ATLAND a pour vocation d'effectuer la gestion locative des immeubles détenus par FONCIERE ATLAND et ses filiales.

Elle n'a développé aucune activité sur l'exercice compte tenu de l'absence de biens à gérer sur l'exercice. Son chiffre d'affaires est composé notamment d'une transaction effectuée au cours de son ancienne activité, d'un montant de 57 K€.

Ses charges d'exploitation s'élèvent à 50 K€ soit un résultat d'exploitation de 7 K€.

Le résultat net après impôts est de 7 K€.

F .ATLAND VILLEJUIF STALINGRAD

Cette filiale a été créée en 2006 afin de porter l'acquisition d'un immeuble de bureau de 7 689 m² de situé à Villejuif (94), entièrement loué à 4 locataires.

L'acquisition a été réalisée fin 2006, ce qui explique que le résultat à fin décembre 2006 s'établit à 3 K€.

2.3 - Composition du capital

Nous vous rappelons la composition de l'actionnariat de notre société au 31 décembre 2006 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% actions	% Droits de vote
ATLAND SAS	142 112	50.91%	50.89%
SIPARI	57 600	20.63%	20.62%
TIKEHAU CAPITAL PARTNERS	28 400	10.17%	10.17%
Autres	51 035	18.29%	18.32%
TOTAUX	279 147	100,0%	100,0%

Commentaires :

Le nombre total connu au 31 décembre 2006 d'actions ayant droit de vote double s'élève à 131 actions.

Le nombre d'actionnaires déclaré au nominatif s'élève à 9 personnes physiques ou morales.

Détention de l'actionnariat de FONCIERE ATLAND par les administrateurs :

31 décembre 2006	actions	voix
Georges Rocchietta	11 534	11 534
Jacques Larretche	1	1
Jean-Louis Charon	3 080	3 080
Atland	142 112	142 112
Lionel Védie de la Heslière	7 852	7 852

Évolution en % du capital sur 3 ans

Détenteurs	2006	2005	2004
ATLAND SAS	50.91 %	93,63 %	0 %
SIPARI SA	20.63 %	0 %	0 %
TIKEHAU CAPITAL PARTNERS	10.17 %	0 %	0 %
Eufinpar	0 %	0 %	52,71 %
John Bachofen Von Echt	0 %	0 %	30,75 %
Alain Van Den Broek	0 %	0 %	10,18 %
Public	18.29 %	6,37 %	6.37 %
TOTAUX 100,0 %	100,0 %	100,0 %	

Évolution en % des droits de vote sur 3 ans

Détenteurs	2006	2005	2004
ATLAND SAS	50.89 %	93,52%	0%
SIPARI SA	20.62 %	0 %	0 %
TIKEHAU CAPITAL PARTNERS	10.17 %	0 %	0 %
Eufinpar	0%		56,75%
John Bachfen Von Echt	0%	0 %	27,17%
Alain Van Den Broek	0%	0 %	11,62%
Public	18.32 %	6,48 %	4,46 %
TOTAUX 100,0 %	100,0 %	100,0 %	

Évolution de l'actionnariat en 2006

Comme vous le savez, notre société a réalisé le 13 décembre 2006 une augmentation de capital consécutive à l'exercice de bons de souscription d'actions pour un montant de 11 050 475 euros.

Cette augmentation de capital a permis d'intégrer de nouveaux actionnaires qui accompagneront la société dans sa croissance. Il s'agit principalement des sociétés SIPARI SA, filiale du Crédit Foncier et TIKEHAU CAPITAL PARTNERS, fonds d'investissement intervenant dans l'immobilier.

Au mois de mars 2007, 26 888 BSA B ont été exercés, portant le capital à 16 092 505 €. Au 31 mars 2007, ATLAND détient 142 113 actions soit 48.57 % du capital. Des franchissements de seuils, à la baisse sont constatés pour les sociétés SIPARI qui passe sous le seuil des 20 % et TIKEHAU CAPITAL PARTNERS qui passe sous le seuil des 10 %. Depuis cette date, la société n'a été informée d'aucun franchissement de seuil prévu par les dispositions légales et d'aucun autre franchissement statutaire.

2.4 - Charges non déductibles

Aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été engagée par la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

2.5 - Prise de participation significative

La société a souscrit 99.99% des titres de la société F .ATLAND VILLEJUIF STALINGRAD, créée afin de porter l'actif de Villejuif (voir plus haut).

2.6 - Dépenses de recherche et développement

Aucune dépense de cette nature n'a été engagée sur l'exercice clos le 31 décembre 2006 compte tenu de l'activité de la société.

2.7 - Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé fait apparaître une perte nette de 438 669.24 €

Nous vous proposons l'affectation du résultat de l'exercice suivante :

- Affectation au report nouveau : - 438 669. 24 €

Le report à nouveau s'élèvera ainsi à – 201 064.42 €

2.8 Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois exercices précédents.

2.9 - Proposition de renouvellement des mandats des commissaires aux comptes

Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants arrivent à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Nous vous proposons de soumettre à l'assemblée des actionnaires le renouvellement du mandat pour :

- Le cabinet Mazars Duparc et associés, 53 rue Louis Pasteur, 76130 Mont Saint Aignan, inscrit à la Compagnie de Rouen, et qui serait représenté par Monsieur Michel Asse, en tant que commissaire aux comptes titulaire,
- Le cabinet KPMG SA, Immeuble Le Palatin 3, cours du triangle, 92 939 PARIS LA DEFENSE CEDEX, inscrit à la Compagnie de Paris, et qui serait représenté par Monsieur Philippe Mathis, en tant que commissaire aux comptes titulaire.

Pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Nous vous proposons de soumettre à l'assemblée des actionnaires la nomination :

- De Monsieur François Caubrière, Né le 3 décembre 1957 à Sainte Adresse (76), Demeurant – 54, avenue Marceau 75008 PARIS en qualité de commissaire aux comptes suppléant,
- De Monsieur Michel Barbet-Massin, Né le 11 octobre 1957 à Neuilly sur Seine (92), Demeurant Tour Exaltis – 61 rue Henri Régnault - 92075 Paris La Défense en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

Pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

2.10 - Événements postérieurs à la clôture

Afin de pouvoir répondre aux critères du régime fiscal permettant à votre société d'opter pour le régime SIIC à compter du 1^{er} avril 2007, votre assemblée a décidé le 30 mars dernier de modifier les dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux, pour adopter celles du 1^{er} avril d'une année et du 31 mars de l'année suivante.

Un exercice d'une durée exceptionnelle de trois mois a en conséquence été clos le 31 mars 2007.

NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés présentés pour 2006 sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standard).

Activité et situation du groupe

Le chiffre d'affaires consolidé pour l'ensemble de l'activité immobilière s'établit à 104 K€ au 31 décembre 2006 contre 2.608 K€ pour l'ensemble de l'année 2005.

Les chiffres ne sont pas comparables dans la mesure où l'exercice 2005 tient compte de l'activité de l'ancien groupe Tanneries de France (activité immobilière et hôtelière). L'exercice 2006 reflète l'activité du groupe FONCIERE ATLAND qui a démarré ses acquisitions en décembre 2006 et a donc enregistré ses premiers loyers à cette date, ce qui explique la faiblesse de son chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel est déficitaire de 584 K€. Ce résultat très déficitaire s'explique par d'importantes charges de structures non récurrentes d'un montant de 424 K€. Il s'agit essentiellement de coûts de gestion du groupe et des honoraires engagés dans le cadre du développement futur de la société FONCIERE ATLAND et en particulier des frais liés à l'augmentation de capital pour un montant de 303 K€.

Le résultat financier est bénéficiaire de 131 K€, ce qui s'explique par le revenu des placements de la trésorerie du groupe.

Le résultat consolidé (part du Groupe) est déficitaire de 453 K€ contre un bénéfice de 1 508 K€ au 31 décembre 2005.

Le total du bilan consolidé s'établit à 27 779 K€ : Le groupe a acquis ses premiers actifs pour un montant de 15 090 K€, dont 14 600 K€ pour lactif de Villejuif. Le reste de l'actif est constitué par de la trésorerie pour un montant de 12 122 K€. En effet, suite à l'augmentation de capital réalisée en décembre 2006 sur la société FONCIERE ATLAND, le groupe disposait d'une trésorerie importante.

EVOLUTION DES FONDS PROPRES CONSOLIDES

Les fonds propres consolidés s'élèvent à 15 231 K€ contre 4 633 K€ en 2005. L'évolution résulte de l'augmentation de capital réalisée en date du 13 décembre 2006 et du résultat consolidé de l'exercice 2006.

Événements importants survenus depuis la date d'arrêté des comptes consolidés

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes consolidés n'est survenu depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Activités en matière de recherche et de développement

Aucune dépense n'a été engagée à ce titre.

Description des risques et incertitudes

Il n'y a pas de risque ou incertitude au 31 décembre 2006.

Indications sur l'utilisation des instruments financiers

Compte tenu du fait que les emprunts contractés sur le groupe peuvent à tout moment être convertis en taux fixe, aucun instrument financier notamment de conversion de taux n'a été mis en place.

NOTES COMMUNES

Évolution et perspectives d'avenir

FONCIERE ATLAND a vocation à devenir une foncière investissant directement ou indirectement dans des actifs immobiliers diversifiés (bureaux, locaux d'activités, entrepôts, résidences services, murs d'hôtels, commerces, sociétés foncières) en Ile de France et en province, offrant des rendements élevés et un potentiel de valorisation à moyen terme (5 à 10 ans).

FONCIERE ATLAND souhaite devenir un acteur de référence sur le marché des externalisations d'actifs d'entreprises. Sa stratégie consiste à développer des partenariats de long terme avec ses locataires pour répondre à leurs besoins immobiliers spécifiques et pour les accompagner dans leur développement.

La stratégie s'articule autour de trois axes :

- la création de valeur : les actifs cibles sont des biens immobiliers susceptibles de faire l'objet d'une optimisation financière au travers d'opérations de valorisation et de repositionnement commercial par la réalisation de travaux.
- la diversification : le projet consiste à offrir aux actionnaires un patrimoine diversifié tant par la nature des biens que par leur taille ;
- le pilotage rigoureux des équilibres financiers avec l'objectif d'optimiser la répartition fonds propres/endettement pour maximiser l'effet de levier.

Les objectifs principaux du projet sont les suivants :

- constituer à l'horizon 3 ans, un patrimoine d'une valeur entre 150 et 200 millions d'euros ;
- adopter en 2007 le régime de Société d'Investissement Immobiliers cotée (SIIC) ce qui permettra d'accroître l'attractivité de FONCIERE ATLAND pour les actionnaires.

Évolution des affaires

Avec 23.1 milliards d'euros (+47 % par rapport à 2005), l'année 2006 établit un nouveau record en termes d'engagements en immobilier d'entreprise en France (bureaux, commerces entrepôts et locaux d'activité). Les capitaux émanant des institutionnels, des sociétés foncières cotées et des fonds d'investissement sont de plus en plus importants sur ce marché qui demeure moins volatile que les marchés financiers.

Plus de 70 opérations sous forme de portefeuille ont été réalisées en 2006. Parallèlement, 55 transactions supérieures à 100 millions d'euros ont été recensées.

Au cours des prochains mois, les volumes investis en immobilier d'entreprise devraient être significatifs et comparables au niveau enregistré en 2006. La multiplicité des fonds cherchant à se placer, l'accroissement des capitaux issus de l'épargne retraite ainsi que l'instabilité des marchés financiers continueront de soutenir la demande sur le marché français.

Autres informations

Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

L'assemblée générale mixte du 22 février 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer aux salariés et dirigeants des options de souscription et/ou d'achat d'actions portant sur un nombre maximal de 5 % des actions de la Société.

Aucune option n'a été consentie à ce jour.

Plan d'attribution d'actions gratuites

L'assemblée générale mixte du 22 février 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants des actions de la société, dans la limite de 5 % du nombre total d'actions composant le capital.

Il a été attribué 670 actions de la société à deux salariés du groupe ATLAND. Cette attribution ne deviendra définitive qu'à l'issue d'un délai de deux ans.

L'attribution se fera par augmentation de capital de la FONCIERE ATLAND.

Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale mixte du 22 février 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à acheter un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 5% du nombre des actions composant le capital de la Société soit 5.457 actions en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- d'octroyer gratuitement des actions au bénéfice des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de ses filiales ;
- d'octroyer des options d'achat d'actions au bénéfice des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de ses filiales ;
- de réaliser des investissements ou de financer, par la remise d'actions à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre soit d'opérations de croissance externe, soit d'émissions de valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société ;
- d'annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés.

Le Conseil d'Administration du 19 décembre 2006 a autorisé son Président à signer un contrat de liquidité proposé par CM –CIC. Ce contrat a été signé début 2007 avec cet établissement.

Pour tenir compte des conséquences de l'augmentation de capital réalisée en décembre 2006, l'assemblée générale du 30 mars 2007 a décidé de modifier :

- le nombre maximum d'actions pouvant être racheté pour le porter de 5.457 actions qui représentaient 5 % du capital social avant augmentation à 13.957 actions, soit 5 % des 279.147 actions composant le capital social actuel ;
- le prix maximal d'achat des actions pour le porter de 75 € à 120 € ;
- le montant maximal alloué à la mise en œuvre du programme de rachat pour le porter de 409.275 € à 1.674.840 €.

Le programme de rachat d'actions n'a pas été utilisé au titre de l'exercice 2006.

Informations sur le Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est formé de 5 membres dont 4 nommés par l'assemblée du 22 février 2006 pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

Monsieur Georges ROCCHIETTA
né le 24 juin 1964 à Nice (06)
de nationalité française
demeurant 8 rue Albert de Lapparent à PARIS (7^{ème})

Monsieur Jacques LARRETCHE
né le 22 novembre 1943 à Boulogne Billancourt (92)
de nationalité française
demeurant 5 allée des graviers à LOUVECIENNES (78430)

La société ATLAND, société par actions simplifiée au capital de 150.000 €, dont le siège social est à Paris (8^{ème}) 10 avenue George V, identifiée sous le numéro 445 330 996 RCS Paris, représentée par Monsieur Lionel VEDIE DE LA HESLIERE né le 19 août 1953 à Rouen (76) de nationalité française demeurant Zoute 843 - résidence Lekkerbek - 8300 KNOCKE – BELGIQUE

Monsieur Jean-Louis CHARON
né le 13 octobre 1957 à Moulins (03)
de nationalité française
demeurant à PARIS (6^{ème}) 135 boulevard Saint Germain

L'assemblée générale en date du 30 mars 2007 a nommé un cinquième administrateur :
La société SIPARI représentée par Monsieur Pierre ADIER
né le 9 septembre 1965 à Saint Rémy (71)
de nationalité française
demeurant à PARIS (19^{ème}) 3 villa des buttes Chaumont

Conformément aux statuts, chaque administrateur de la Société doit détenir au minimum une action.

Le Conseil d'Administration réuni le 22 février 2006, à l'issue de la réunion de l'assemblée générale a décidé de confier les fonctions de Président et les fonctions de Directeur Général à Monsieur Georges ROCCHIETTA pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Liste des mandats

Monsieur Georges ROCCHIETTA

- Président Directeur Général de FONCIERE ATLAND
- Président d'Atland SAS
- Président de Quantum Résidentiel SAS
- Gérant de la SARL SMR
- Gérant de Finexia SARL
- Gérant d'Atland Property Management SARL
- Co-gérant de la SCI Immobilière Quattro
- Co-gérant de la SCA Biovégétal (Maroc)
- Gérant de la SARL Edgar Quinet 20

Monsieur Jacques LARRETCHE

- Administrateur de Foncière Atland
- Administrateur de Bellechasse SA
- Administrateur de CEID
- Administrateur de Pitch Promotion SA

Monsieur Jean-Louis CHARON

- Président de SOBK SAS
- Président de City Star Capital SAS
- Président de City Star Equity SAS
- Président de City Star Property Investment SAS
- Président de Nexstar Gestion SAS
- Président de Horus Gestion

- Censeur de Nexity
- Censeur d'Affine
- Vice Président du conseil de surveillance de PAREF
- Vice Président du conseil de surveillance de Sélectirente
- Administrateur de Foncière Atland
- Administrateur de RDI

Monsieur Lionel VEDIE de LA HESLIERE

- Président d'Atlas SA
- Administrateur délégué de XEOS SA
- Gérant d'Atland SPRL
- Gérant d'Atland Sp.Zo.o.

Monsieur Pierre ADIER

- Président Directeur Général de foncier Consultants SA
- Président Directeur Général de Sipari SA
- Président de CFCO SA
- Administrateur de Foncière d'Evreux SA
- Administrateur de FPA SA
- Administrateur de Groupe VB SA
- Administrateur de MFCG SA
- Administrateur de Vencap SA
- Administrateur de Vendome Capital SA
- Administrateur de Vendome Investissements SA
- Membre du conseil de surveillance de Crédit Foncier de France
- Président de SIP SAS
- Président de SIPARI VELISY SAS
- Membre du conseil de surveillance de Atout Pierre Habitation SCPI
- Membre du conseil de surveillance de Atout Pierre Habitation 2 SCPI
- Gérant de Sipari Volney SNC
- Gérant de Chavril Ste Foy SCI
- Gérant de Clos du Pontet SCI
- Co gérant de Sipari Vélizy Ensp Saint Cyr SCI
- Co gérant de Sipari Vélizy gendarmerie Beaufort SCI
- Co gérant de Sipari Vélizy gendarmerie Becon SCI
- Co gérant de Sipari Vélizy gendarmerie Chalonnnes SCI
- Co gérant de Sipari Vélizy gendarmerie Halennes SCI
- Co gérant de Sipari Vélizy gendarmerie Robion SCI
- Co gérant de Sipari Vélizy gendarmerie Theil sur Huisne SCI
- Gérant de Sipari Vélizy gendarmerie Tierce SCI
- Co gérant de Sipari Vélizy gendarmerie Rodez SCI
- Gérant de Quai des Etats-Unis 107 SCI
- Gérant de Square de Tournefeuille SCI

Opérations réalisées par les dirigeants ou par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés

Au cours de l'exercice 2006, aucun dirigeant n'a informé la société de la réalisation d'opérations sur les titres de la société, à l'exception de l'opération d'augmentation de capital réalisée en date du 13 décembre 2006.

Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 Juin 2006 a autorisé le versement des jetons de présence au Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2006, pour un montant de 10 000 euros.

Nous vous demandons de bien vouloir accorder à votre Conseil d'Administration un montant des jetons de présence de 30 000 euros pour l'exercice 2007.

Rémunération des mandataires sociaux

Aucune rémunération n'a été perçue au titre de l'exercice 2006 par les dirigeants ou mandataires du groupe, à l'exception des jetons de présence.

Au titre de l'exercice 2006, les montants des honoraires des commissaires aux comptes de la société et des sociétés contrôlées sont les suivants :

	Mazars Duparc et Associés	KPMG Audit
Certification des comptes annuels et consolidés de FONCIERE ATLAND	32 500 €	32 500 €
Document de référence	5 000 €	5 000 €
Note d'opération sur l'augmentation de capital	8 000 €	15 000 €
Total	45 500 €	52 500 €

Information sur les risques

Les principaux risques auxquels la société peut être confrontée dans le cadre de sa nouvelle stratégie de développement :

- risques liés aux investissements,
- risques liés au niveau des taux d'intérêts,
- risques liés aux évolutions juridiques,
- risques liés aux actifs immobiliers et à leurs revenus.

Sur la base de cette analyse, la politique de gestion des risques s'est traduite par la mise en place :

- d'un comité d'investissement pour vérifier et valider que chaque acquisition corresponde aux objectifs et aux caractéristiques financières définis par le groupe tant en terme de risque, de rentabilité que d'endettement,
- d'une veille juridique en vue de prendre en compte les changements liés à l'adoption de textes législatifs ou réglementaires susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation du groupe et sur son développement et ce en s'appuyant sur un réseau de conseils externes,
- d'une stratégie financière pour préserver la rentabilité de ses investissements par la maîtrise du coût de ses financements. Cette maîtrise des coûts de financement sera réalisée par une limitation de l'exposition au risque d'évolution des taux d'intérêts tant par des opérations de couverture de taux que par des financements à taux fixe, et ce pour une part significative de l'endettement du groupe,
- d'une politique en matière d'assurance visant à garantir son capital et ses revenus quelle que soit l'activité concernée.

Développement durable

Information environnementale

L'activité de la société FONCIERE ATLAND est sans incidence sur l'environnement.

Aucune provision ou garantie pour risque n'a été constatée sur l'exercice 2006 et aucune indemnité n'a été versée au cours de l'exercice en exécution d'une décision de justice.

Informations Sociales

Au 31 décembre 2006, le Groupe employait un salarié.

Votre Conseil d'Administration se tient à votre disposition pour vous fournir tous éléments d'information que vous jugeriez utile pour vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Conformément à la loi, nous vous donnons ci-après des indications sur la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice

Depuis le 1^{er} janvier 2007, aucun élément nouveau n'est à signaler.

Le Conseil d'Administration

4.2 Comptes sociaux au 31 décembre 2006

4.2.0 Bilan au 31 décembre 2006 (en euros)

Bilan actif

	31/12/2006			31/12/2005
	Brut	Amort. dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brvts, lic., logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installation techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	32 865	956	31 908	
Immobilisations corporelles en cours	490 450		490 450	
Avances et acomptes	50 000		50 000	
Immobilisations financières (2)				
Participations	40 498		40 498	37 500
Créances rattachées à des participations	2 723 898		2 723 898	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 650		16 650	164
	3 354 361	956	3 353 404	37 664
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de productions (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	200 408		200 408	7 934
Autres créances	574 276	296 258	278 018	44 738
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	10 249 750		10 249 750	5 022 147
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 849 726		1 849 726	185 033
Charges constatées d'avance (3)	89 607		89 607	
	12 963 770	296 258	12 667 512	5 259 853
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	16 318 131	297 214	16 020 917	5 297 517
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif sans autres fonds propres

	31/12/2006	31/12/2005
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé : 15 353 085)	15 353 085	873 168
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 747	63 520
Écarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	96 000	96 000
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		1 523 316
Report à nouveau	237 604	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	- 438 669	2 082 956
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	15 250 767	4 638 961
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	2 104	2
Emprunts et dettes financières (3)	18 820	17 060
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	592 666	213 317
Dettes fiscales et sociales	145 586	427 769
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 970	405
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	770 149	658 555
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	16 020 917	5 297 517
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	770 149	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	2 104	2
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

4.2.1 *Compte de résultat au 31 décembre 2006 (en euros)*

Compte de résultat

	31/12/2006			31/12/2005
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	168 698		168 698	237 498
Chiffre d'affaires net	168 698		168 698	237 498
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise sur provisions et transferts de charges				30 087
Autres produits			2	
			168 700	267 585
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			652 944	326 247
Impôt, taxes et versements assimilés			11 719	11 616
Salaires et traitements			54 223	121 224
Charges sociales			20 965	44 918
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			956	29 297
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				636
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			12 502	10 000
			753 312	543 940
RESULTAT D'EXPLOITATION			- 584 611	- 276 355
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée			3 217	
Perte supportée ou bénéfice transféré			600	
Produits financiers				
De participations (3)			397	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				68 978
Autres intérêts et produits assimilés (3)				16 976
Reprises sur dépréciations et provisions et transfert de charges				6 038 802
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			141 048	4 304
			141 445	6 129 061
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			602	20 214
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			602	20 215
RESULTAT FINANCIER			140 843	6 108 846
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			- 441 150	5 832 491

Compte de résultat suite

	31/12/2006	31/12/2005
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	149	3 822 826
Sur opérations en capital		3 989
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
	149	3 826 815
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	15	45
Sur opérations en capital		7 296 115
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	296 258	
	296 273	7 296 160
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 296 123	- 3 469 345
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	- 298 605	280 190
Total des produits	313 514	10 223 463
Total des charges	752 183	8 140 506
BENEFICE OU PERTE	- 438 669	2 082 956
(a) Y compris :		
- redevances de crédit bail-mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2006 dont le total est de 16.020.917 € et au compte de résultat dégageant une perte de 438.669 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2006 au 31/12/2006.

Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Ils sont présentés en euros.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 23 avril 2007.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La société a, lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2006, délégué sa compétence au Conseil d'Administration en vue de procéder à une augmentation de capital.

Cette augmentation de capital a pour objectif global de renforcer les fonds propres de la société et lui donner les moyens de réaliser sa stratégie d'investissement.

Au cours du deuxième semestre, la société a débuté un programme d'acquisition.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2.1. Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat - Rappel des principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. Immobilisations corporelles

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société Foncière Atland a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2005 le nouveau traitement comptable sur les actifs définis par les règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06.

Dans les comptes sociaux, le coût d'acquisition d'un immeuble comprend :

- le prix d'achat,
- les coûts directement attribuables (frais accessoires, droit de mutation, honoraires, coût de transaction, etc.)
- le coût de construction, des travaux d'aménagement et d'installation éventuellement réalisés lors de l'acquisition.

L'amortissement est calculé de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Gros œuvre :	60 ans (L)
Façades, étanchéité :	30 ans (L)
Chauffage, électricité :	20 ans (L)
Agencement :	15 ans (L)
Agencements et installations :	10 ans (L)
Matériel de bureau :	3 ans (L)
Mobilier de bureau :	10 ans (L)

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1. Immobilisations corporelles

3.1.1. Tableau des immobilisations en valeur brute :

Mouvement des Immobilisations avant amortissement (en €)	Situation au 1.01.2006	Acquisition	Cession	Situation au 31.12.2006
* Agencements et Installations	0	28 117		28 117
* Matériel de transport	0			
* Matériel et mobilier de bureau	0	4 748		4 748
* Immobilisations en cours		490 450		490 450
* Avances et acomptes		50 000		50 000
TOTAL	0	573 315		573 315

Immobilisations en cours

- Coût du terrain « La Ciotat » et frais engagés 440 450 €
 acquis le 29 décembre 2006

- Immeuble « Bellerive » 50 000 €
 frais engagés

L'acompte versé au notaire sur l'acquisition de l'immeuble « Bellerive » figure en avances et acomptes pour un montant de 50 000 €.

Tableau des amortissements :

Amortissements	Situation au 01.01.2006	Dotations de l'exercice	Reprise suite à cession	Situation au 31.12.2006
* Immobilisations Incorporelles	0			
* Terrains	0			
* Constructions	0			
* Agencements et Installations	0	640		640
* Matériel de transport	0			
* Matériel et mobilier de Bureau	0	316		316
TOTAL	0	956	0	956

3.2. Immobilisations financières

	Nombre de titres détenus au 31/12/06	% age du capital détenu au 31/12/06	Situation au 01.01.2006	Acquisition ou aug capital	Cession	Situation au 31/12/2006
Titres de participation :						
SARL Atland Property Management	8 000	100	37 500			37 500
SCI Foncière Atland Villejuif	1 499	99,99	0	1 499		1 499
SCI Foncière Atland Retail	1 499	99,99	0	1 499		1 499
Total titres de participation	10 998		37 500	2 998		40 498
Prêts et autres immobilisations Financières						
Créances rattachées						
SCI Foncière Atland Villejuif				2 723 898		2 723 898
Dépôts versés				16 650		16 650
TOTAL			37 500	2 743 546		2 781 046

- Méthode d'évaluation des titres de participation :
Les titres de participation sont comptabilisés au coût historique.

- Méthode d'évaluation des dépréciations des titres de participation :

Les titres de participation sont estimés à la quote-part de capitaux propres sociaux ou consolidés de chaque participation, augmentés des éventuelles plus-values latentes estimées sur éléments d'actif, les dépréciations sont calculées en conséquence.

Au 31 décembre 2006, aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire.

3.3. Créances et dettes

Créances et dettes en valeur brute

	Montant Brut	A un an au plus	A plus d' un an	A plus de cinq ans
ETAT DES CREANCES Y COMPRIS PRETS A SOCIETES LIEES :				
- <u>Actif immobilisé</u>				
. Créances rattachées –SCI Foncière Atland Villejuif	2 723 898	2 723 898		
. dépôts de garantie	16 650			16 650
- <u>Actif circulant</u>				
. Autres créances clients	200 408	200 408		
. Fournisseurs				
Personnel	23 550	23 550		
. Sécurité sociale, Organismes sociaux	251	251		
. Etat et autres collectivités* Publiques	460 983	460 983		
. Groupe et associés* débiteurs divers	23 129	23 129		
. charges constatées d'avance	66 363	66 363		
	89 607	89 607		
TOTAL	3 604 839	3 588 189		16 650
ETAT DES DETTES :				
- Emprunt établissement de crédit	2 105	2 105		
- Fournisseurs et comptes Rattachés	592 667	592 667		
- Personnel et Comptes rattachés	25 223	25 223		
- Sécurité sociale, Organismes sociaux	24 547	24 547		
- Etat et autres collectivités Publiques	95 816	95 816		
- Groupe et associés	18 820	18 820		
- Autres dettes	10 971	10 971		
- Produits constatés d'avance				
TOTAL	770 149	770 149		

- Evaluation des créances et dettes :

Elles sont valorisées à leur valeur nominale.

* Une créance sur l'état a été constatée de 296 258 €. Une dépréciation du même montant a été comptabilisée

3.4. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

	Montant concernant les entreprises (en valeur brute)	
	Liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
. Participations		40 498
. Créances rattachées		2 723 898
. Autres créances	23 129	
. Emprunts et dettes financières divers		18 723
. Autres dettes		
. Produits de participation		
. Autres produits financiers		386
. Charges financières		7

3.5. Comptes de régularisations actifs et passifs

	<u>ACTIF</u>	<u>PASSIF</u>
Factures à établir	76	
Charges constatées d'avance	89 607	
Charges à payer rattachées aux postes de dettes :		
. Fournisseur		140 321
. Personnel		33 509
. Etat et autres organismes		
	89 683	173 830
Produits constatés d'avance		

3.6. Valeurs mobilières de placement

<u>VALEUR BRUTE</u>	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
SICAV	10 249 750	5 021 659
Autres titres	0	488
	10 249 750	5 022 147
<u>DEPRECIATIONS</u>		
SICAV		
Autres titres		
<u>VALEUR NETTE COMPTABLE</u>		
SICAV	10 249 750	5 021 659
Autres titres	0	488
	10 249 750	5 022 147

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur de marché à la date de clôture est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Compte tenu de la valeur de marché au 31.12.2006, il ressort une plus-value latente de 13 742 € sur les valeurs mobilières de placement en sicav de réméré.

3.7. Capitaux propres

Variation des capitaux propres	Solde au 31/12/05 Avant affectation	Affectation des résultats de 2005 selon A.G.	Augmentation de capital			Solde au 31/12/06
			Bons de souscription A	Bons de souscription B	Incorporation de réserves	
Capital	873 168		1 359 680	328	13 119 909	15 353 085
Prime d'émission	63 521		9 687 720	2 747	-9 751 241	2 747
Réserve légale	96 000					96 000
Autres réserves	1 523 317				-1 523 317	
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice	0	2 082 956			- 1 845 351	237 604
	2 082 956	- 2 082 956				
Total	4 638 962	0	11 047 400	3 075	0	15 689 436

L'augmentation du capital par incorporation de réserves, prime d'émission et report à nouveau a permis l'élévation du nominal de 8 € à 55 €.

Composition du Capital social	Valeur nominale 31-déc-06	Nombre de titres 31-déc-05	Augmentation	Diminution	Nombre de titres 31-déc-06
Capital	55	109 146	170 001		279 147
Emission contre 106 225 bons de souscription A			169 960		
Emission contre 82 bons de souscription B			41		
Total	55	109 146	170 001		279 147

Plan d'attribution de bons de souscription

Catégorie	Emission Conseil du 10/10/2006	Droits attachés	Utilisation	Au 31/12/2006
A	109 146	8 actions pour 5 bons	109 146	-
B	109 146	1 action pour 2 bons	82	109 064

Les porteurs de bons de souscription B peuvent exercer les droits jusqu'au 30 juin 2008.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Analyse du chiffre d'affaires par secteur géographique	31.12.2006	31.12.2005
Métropole	168 698	174 368
Dom-Tom		63 130
Total	168 698	237 498

4.2. Détail des charges et produits financiers :

	Année 2006	Année 2005
Produits financiers :		
. Revenus des titres de participation.....	12	
. Intérêts des prêts.....		
. Revenus des valeurs mobilières.....	141 048	4 304
. Reprise provision sur titres et créances.....		
. Cession des valeurs mobilières.....		
TOTAL	141 060	4 304
Charges financières :		
. Dotation provision pour dépréciation de titres.....		0
. Intérêts sur avances.....	7	20 215
. Intérêts bancaires.....	595	-
TOTAL	602	20 215

4.3. Impôts sur les bénéfices

Un groupe d'intégration fiscale est constitué entre FONCIERE ATLAND et sa principale filiale :

- ATLAND PROPERTY MANAGEMENT (entrée dans le périmètre d'intégration au 01/01/2002)

Dans ce cadre, la filiale a comptabilisé son propre impôt calculé comme si elle était imposée séparément, la différence résultant de l'intégration fiscale étant constatée dans les comptes de FONCIERE ATLAND.

Au 31 décembre 2006, la position fiscale du groupe est la suivante :

	01/01/2006	2006	31/12/2006
Déficits ordinaires	4 829 070	-1560.757	3 268 313
Moins-values à long terme	0		0

4.4. Rémunération des organes d'administration et de direction

Les jetons de présence bruts versés aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 10 000 € pour l'exercice.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Engagements donnés et reçus

Engagements donnés :

Engagement de non cession des parts sociales de la société FONCIERE ATLAND VILLEJUIF en contrepartie de l'attribution d'un prêt du crédit foncier,

Promesse d'achat portant sur 2 locaux commerciaux d'une surface de 2 800 m² à Clermont Ferrand et Vichy. Le montant de l'investissement est de 2 300 000 €, se décomposant ainsi :

- Parts de la SCI MARIVAUX 1 300.000 €
- Immeuble de BELLERIVE SUR ALLIER 1 000.000 €

Accord de partenariat d'une durée de 5 ans avec la société KEOLIS, prévoyant d'ores et déjà l'acquisition en 2007 par FONCIERE ATLAND d'un patrimoine évalué à 23,5M€ et l'engagement de location à la société KEOLIS, par la signature d'un bail de 9 ans,

Plan d'attribution d'actions gratuites : Il a été attribué 670 actions de la société à deux salariés du groupe ATLAND. Cette attribution, qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'un délai de deux ans, se fera par augmentation de capital de la société FONCIERE ATLAND.

5.2. Evénement postérieurs à la clôture

Signature de l'acte d'acquisition des parts de la SCI Marivaux,
Signature de l'acte d'acquisition du terrain de BELLERIVE sur ALLIER
L'Assemblée Générale du 30 mars 2007 a modifié la date de clôture de l'exercice.
Le prochain exercice sera clos le 31 mars 2007.

5.3. Effectif moyen

1 personne depuis le 1^{er} septembre 2006

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2006 (en KE)

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES	Capital	Réserve et report à nouveau	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors-taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
I. RENSEIGNEMENTS DETAILLES :										
<u>A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société) :</u>										
ATLAND PROPERTY MANAGEMENT (anciennement FMV TRANSACTION)	8	18	100%	37,50	37,50	0	0	57	5	0
FONCIERE ATLAND VILLEJUIF	1,50	0	99,93%	1,499	1,499	0	0	36	3	0
FONCIERE ATLAND RETAIL	1,50	0	99,93%	1,499	1,499	0	0	0	-0,60	0
<u>B. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société) :</u>										
II. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX :										
<u>A. Filiales non-reprises au paragraphe I :</u>										
a) Filiales françaises (ensemble)										
b) Filiales étrangères (ensemble)										
<u>B. Participations non-reprises au paragraphe I :</u>										
a) Dans des sociétés françaises (ensemble) (2)										
b) Dans des sociétés étrangères (ensemble)										

(1) Ne comprend, pour les cessions de terrains, que ceux figurant en stock, à l'exclusion de ceux figurant en immobilisations.
(2) Données 2003.

4.3 Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(EN EUROS)

Nature des indications	2002	2003	2004	2005	2006
I - Situation financière en fin d'exercice :					
a) Capital social	960 000	873 168	873 168	873 168	15 353 085
b) Nombre d'actions émises	120 000	109 146	109 146	109 146	279 146
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-				
II - Résultat global des opérations effectives :					
a) Chiffre d'affaires hors-taxe	228 870	305 585	184 991	237 498	168 698
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	-257 977	-634 225	-349 654	-3 665 889	-416 713
c) Impôt sur les bénéfices	1 601	3 176	2 175	280 190	-2 347
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-1 262 632	-695 697	-453 172	2 082 956	-417 669
e) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
III - Résultat des opérations réduit à une seule action :					
a) Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	-2,16	-5,84	-3,22	-36,15	-1,48
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-10,52	-6,37	-4,15	19,08	-1,50
c) Dividende versé à chaque action	-				
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	5	5	5	0 (1)	1 (2)
b) Montant de la masse salariale	256 560	212 058	227 874	104 348	54 223
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc...)	102 538	93 084	97 620	44 919	20 965

(1) La société n'a plus eu de personnel à partir du 1 juillet 2005 ,

(2) La société a embauché une personne à partir du 1er septembre 2006

4.4 Comptes consolidés au 31 décembre 2006

4.4.0 Bilan consolidé au 31 décembre 2006 (en euros)

BILAN CONSOLIDÉ AU 31/12/06

ACTIF	note	31/12/2006	31/12/2005
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations corporelles	4.1	610 558	0
Immeubles de placement	4.2	14 600 660	0
Autres actifs financiers	4.3	16 998	532
		15 228 216	532
ACTIFS COURANTS			
Clients et autres débiteurs	4.4	428 691	66 301
Actifs d'impôts exigibles		0	39 448
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.5	12 122 014	5 217 278
		12 550 705	5 323 027
TOTAL DE L' ACTIF		27 778 921	5 323 559
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
		31/12/2006	31/12/2005
CAPITAUX PROPRES			
Capital	4.6	15 353 085	873 168
Réserves		330 852	2 252 003
Résultat groupe		-452 709	1 508 291
Intérêts des minoritaires		0	0
		15 231 228	4 633 462
PASSIFS NON COURANTS			
Passifs financiers	4.7	11 438 906	0
Autres passifs		0	62 829
		11 438 906	62 829
PASSIFS COURANTS			
Passifs financiers	4.7	123 157	100
Dettes fournisseurs		599 435	253 291
Passifs d'impôts exigibles	4.8	62 829	370 204
Autres créditeurs	4.9	323 366	3 673
		1 108 787	627 268
TOTAL DES PASSIFS		12 547 693	690 097
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		27 778 921	5 323 559

4.4.1 *Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2006 (en euros)*

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31/12/2006

	note	2006	2005
Chiffre d'affaires	5.1	104 620	2 608 194
Production stockée			87 597
Production immobilisée		107 200	
Achats et autres charges externes		-686 555	-1 988 067
Impôts taxes et versements assimilés		-12 375	-109 950
Charges de personnel	5.2	-75 189	-717 587
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5.3	-9 714	-75 893
Autres produits d'exploitation		0	25 442
Autres charges d'exploitation		-12 398	-33 278
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		-584 411	-203 542
Charges financières	5.4	-17 959	-68 276
Produits financiers	5.4	149 661	122 147
Quote-part dans les résultats des entreprises mise en équivalence			116
Résultat sur cession d'actifs			1 954 680
Charges d'impôt	5.5		-296 877
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-452 709	1 508 248
dont part revenant au groupe		-452 709	1 508 291
dont part revenant aux minoritaires			-43
RÉSULTAT PAR ACTION			
<i>de base</i>		-3,85	13,82
<i>dilué</i>		-2,84	13,82
RÉSULTAT PAR ACTION HORS CESSION D'ACTIFS			
<i>de base</i>			-1,37
<i>dilué</i>			-1,37

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves	Résultat	Capitaux propres Totaux	Dont Part des tiers
Au 1^{er} janvier 2005	873.168	3.551.609	- 842.682	3.582 095	456.924
Affectation résultat 2004		- 842.682	842.682	-	-
Distribution		15.846		15.846	15.846
Résultat 2005			1.508.291	1.508.291	
Variation périmètre		- 472.770		- 472.770	- 472.770
Au 31 décembre 2005	873.168	2.252.003	1.508.291	4.633.462	-
Augmentation de capital*	14.479.917	- 3.429.442		11.050.475	
Résultat 2005		1.508.291	- 1 508 291		
Résultat 2006			-452 709	-452 709	
Variation de périmètre					
Au 31 décembre 2006	15.353.085	330.852	- -452.709	15.231.228	

* cf note 4.6

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
(en €)

	31 12 2006		31 12 2005	
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Résultat net consolidé	-452.709		1.508.291	
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie				
- Dotations aux amortissements	9.714		65.893	
- Dotations aux provisions				
- Reprises de provisions			-18.000	
- Plus values de cession			- 1.954.680	
- Variation de périmètre			- 456.924	
<i>Marge brute d'autofinancement après cout du Financement et impôt</i>	-442.995		-855.420	
- Elimination des charges (produits) d'intérêts nets	17.959		68.276	
- Elimination de la charge d'impôt (y compris impôts différés)			296.877	
<i>Marge brute d'autofinancement avant cout du Financement et impôt</i>	-425.036		-490.267	
Variation du fonds de roulement liée à l'activité	244.627		-52.739	
- Intérêts versés (reçus) net	-71		-68.276	
- Impôts payés	-296.877			
<i>Flux net de trésorerie dégagé par les activités opérationnelles</i>		-477.357		-611.282
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations	- 15.079.734		- 22.848	
Cessions d'immobilisations/ sortie de périmètre			3.952.000	
Dépôts versés	-16.650			
Remboursement autres actifs financiers	184		30.643	
Avances sur promesses signées	-115.000			
Autres				
<i>Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissements</i>		-15.211.200		3.959.795
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère				
Augmentation de capital	11.050.475			
Emprunts souscrits	11.263.477			
Dépôts reçus	278.993			
<i>Flux net de trésorerie liés aux activités de financement</i>		22.592.945		0
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		6.904.388		3.348.513
Trésorerie d'ouverture	5.217.276		1.868.763	
Trésorerie de clôture	12.121.664		5.217.275	
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		6.904.388		3.348.513

4.4.2 Annexe aux comptes consolidés

Notes aux états financiers consolidés du 31 décembre 2006 aux normes IFRS

Généralités	Note I	Informations générales
	Note II	Principes comptables
	Note III	Périmètre de consolidation
	Note IV	Précisions sur certains postes du bilan consolidé
Bilan - actif	Note 4.1	Immobilisations corporelles
	Note 4.2	Immeubles de placement
	Note 4.3	Autres actifs financiers
	Note 4.4	Clients et autres débiteurs
	Note 4.5	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Bilan - passif	Note 4.6	Capitaux propres
	Note 4.7	Passifs financiers long terme et court terme
	Note 4.8	Autres passifs
	Note 4.9	Autres créditeurs
Compte de résultat	Note V	Informations sur le compte de résultat
	Note 5.1	Chiffres d'affaires
	Note 5.2	Charges de personnel
	Note 5.3	Dotations aux amortissements et provisions
	Note 5.4	Résultat financier
	Note 5.5	Impôts sur les bénéfices
Informations complémentaires	Note VI	
	Note 6.1	Engagements hors bilan
	Note 6.2	Evénements postérieurs au 31 décembre 2006
	Note 6.3	Transaction avec les parties liées

NOTES ANNEXES

NOTE 1 – INFORMATIONS GENERALES

FONCIERE ATLAND est une société Anonyme dont le siège social est situé en France :
10 avenue George V à Paris.

FONCIERE ATLAND est cotée sur le marché réglementé Eurolist.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 avril 2007.

Les états financiers sont présentés en €.

EVOLUTION DE L'ACTIVITE 2005-2006 – COMPARABILITE DES COMPTES

Le groupe a cédé en 2005 ses principaux actifs sur la base des évaluations réalisées par un expert indépendant. Ces cessions ont dégagé en 2005 une plus-value dans les comptes consolidés de 1.954 K€. Au 31 décembre 2005, FONCIERE ATLAND n'avait plus qu'une filiale ATLAND PROPERTY MANAGEMENT.

Une augmentation de capital a été réalisée fin 2006, l'objectif étant de renforcer les fonds propres et de se donner les moyens de réaliser la stratégie d'investissement définie par le Conseil d'administration.

En dehors de placements de trésorerie, l'activité de l'année 2006 a été marquée par les premières acquisitions :

- Acquisition d'un immeuble situé à Villejuif pour une valeur de 13 400 K€.

Par ailleurs, au 31 décembre 2006, deux autres opérations sont initiées :

- Promesse d'achat d'un bâtiment à usage de magasin situé à Bellerive sur Allier pour une valeur de 1 000 K €,
- Promesse d'achat de parts de la SCI Marivaux pour 1 300 K€. Cete SCI porte un bien à usage commercial.

NOTE 2 - PRINCIPES METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du groupe FONCIERE ATLAND sont préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Toutes les normes en vigueur au 31 décembre 2006 ont été appliquées. Les nouvelles normes ou projets de normes ne génèrent a priori pas de modifications substantielles dans les comptes.

2.1. Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles FONCIERE ATLAND exerce directement ou indirectement un contrôle sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque FONCIERE ATLAND détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de la société de manière à obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est présumé exister si FONCIERE ATLAND détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des sociétés contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés du Groupe à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

FONCIERE ATLAND détenant plus de la moitié des droits de vote dans toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation (voir la note 3), la méthode de l'intégration globale est la seule méthode appliquée.

Le Groupe ne contrôle pas d'entités ad hoc.

2.2. Utilisation d'estimations et exercice du jugement

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

2.3. Homogénéité des méthodes

Les actifs, les passifs, les charges et les produits des entreprises consolidées sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes au sein du Groupe.

2.4. Opérations intra groupe

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées ainsi que les résultats de ces transactions internes au Groupe (marge d'exploitation, plus-values, dividendes). Les pertes sont éliminées de la même façon que les profits, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

2.5. Immobilisations incorporelles

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'un regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de contrôle à l'exception des actifs non courants classés comme détenus en vue de leur vente, qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de leur vente.

Si la part d'intérêt du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est supérieure au coût d'acquisition, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

L'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

2.6. Immobilisations corporelles

En application de la méthode préférentielle proposée par la norme IAS 16, les immobilisations corporelles d'exploitation figurent au bilan au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immeubles en cours de construction sont évalués au coût. Dès lors qu'un immeuble en cours de construction est achevé et destiné à la location, il est comptabilisé en immeuble de placement.

L'amortissement est calculé de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Agencements	10 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

Les immeubles en cours de construction sont classés conformément à l'IAS 16 en immobilisations corporelles en attente d'affectation définitive en immeubles de placements.

2.7. Immeubles de placement

Selon la norme IAS 40, un immeuble de placement se définit comme un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou valoriser le capital ou les deux.

Un immeuble de placement est évalué, après sa comptabilisation initiale, soit à sa juste valeur, soit d'après le modèle du coût selon les modalités prévues par la norme IAS 16.

La société a opté pour le modèle du coût qui induit l'application de l'approche par composants.

Le coût comprend :

- le prix d'achat,
- les frais accessoires
- le coût des travaux d'aménagement.

La mise en œuvre de l'approche par composants s'appuie sur les recommandations de la Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières (FSIF) en matière de répartition par composants d'une part et de durées d'utilité d'autre part.

En dehors du terrain, quatre composants principaux ont été identifiés (voir ci-dessous). En l'absence d'informations détaillées, ils ont été reconstitués en fonction de pourcentages appliqués à la partie représentative des constructions.

Un amortissement linéaire est pratiqué sur les durées d'utilité suivantes :

- gros œuvre	60 ans
- façades et étanchéité	30 ans
- chauffage électricité	20 ans
- agencements	15 ans

Les immeubles de placement font l'objet, une fois par an, d'une évaluation en juste valeur. Par exception au 31 décembre 2006, compte tenu d'une date d'acquisition très proche de la date de clôture de l'exercice, aucun expert n'a été mandaté pour effectuer une évaluation des actifs acquis, la valeur d'acquisition étant représentative de la juste valeur.

2.8. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les créances clients et les autres débiteurs sont comptabilisés au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur déterminée en fonction de la valeur recouvrable.

2.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie inclut les soldes bancaires ainsi que les placements facilement convertibles en un montant de trésorerie connu, soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements monétaires sont évalués à leur juste valeur appréciée à la valeur de marché à la date de clôture. Les placements monétaires sont comptabilisés à la date de transaction. Les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

2.10. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié les risques spécifiques relatifs à ce passif.

Les litiges sont provisionnés à hauteur des risques estimés par le Groupe sur la base d'une analyse au cas par cas et en fonction des informations disponibles.

2.11. Dettes financières

Les dettes financières sont ventilées entre :

- emprunts et dettes financières long terme (pour la partie des dettes supérieures à 1 an), qui sont classés en passifs non courants,
- et emprunts et dettes financières court terme qui sont classés en passifs courants.

Les dettes financières sont valorisées au coût amorti, net des frais d'émission connexes qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.12. Dépréciation

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, en ce compris les immeubles de placement et les actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

2.13. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes. Aucun coût financier n'est incorporé aux coûts des actifs.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

2.14. Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

L'activité générée par un immeuble commercial sur les derniers jours de l'exercice n'est pas suffisamment représentative pour permettre des développements pertinents en matière d'analyse sectorielle.

2.15. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat de la période regroupent les impôts courants et les impôts différés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sauf lorsqu'ils portent sur des éléments enregistrés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont, eux aussi, comptabilisés dans les capitaux propres.

Les impôts courants désignent les impôts à payer sur le bénéfice imposable de la période, calculés selon les taux d'imposition en vigueur à la date de clôture ainsi que les ajustements relatifs aux périodes antérieures.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

2.16. Enregistrement des produits

Un produit est comptabilisé, lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et qu'on peut évaluer son montant de façon fiable.

Le chiffre d'affaires est constitué des revenus locatifs et prestations de services.

Les produits de dividendes sont enregistrés en compte de résultats lorsqu'ils ont été décrétés par l'assemblée Générale de la société qui les distribue.

Les produits d'intérêts sont inscrits au compte de résultat prorata temporis, compte tenu du taux d'intérêt effectif du placement.

2.17. Avantages postérieurs à l'emploi

La provision pour indemnités futures de départ en retraite des salariés en activité prend en compte :

- Les droits acquis par les salariés en fonction de leur ancienneté à la date prévisionnelle de départ en retraite, ramenés au prorata du nombre d'années déjà passées dans l'entreprise.
- La probabilité de départ en retraite à l'âge de 65 ans.
- La possibilité pour chaque salarié, d'atteindre l'âge de départ à la retraite.
- Un taux d'inflation prévisionnel de 2%.
- Le montant de l'engagement fait l'objet d'une actualisation au taux de 2%.

2.18. Résultat par action

L'information présentée est calculée selon les principes suivants :

- résultat de base par action : le résultat de la période (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période après déduction des actions propres détenues au cours de la période. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est une moyenne annuelle pondérée ajustée du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période et calculée en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice,
- résultat dilué par action : le résultat de la période (part du Groupe) ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, pris en compte pour le calcul du résultat de base par action, sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

2.19 Actions gratuites

Les actions gratuites accordées à certains salariés du Groupe Atland sont évaluées à la date d'octroi à leur juste valeur. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi n'ont pas d'effet sur la valorisation initiale.

La valeur calculée des actions gratuites est enregistrée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres.

NOTE 3 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés présentes dans le périmètre au 31 décembre 2006

	Siège	Pays	N° Siren	% intérêt
1. Société consolidante - FONCIERE ATLAND		FRANCE	598 500 775	-
2. Filiale consolidée - ATLAND PROPERTY MANAGEMENT	PARIS	FRANCE	437 664 386	100
- SCI FONCIERE ATLAND Villejuif Stalingrad (créé le 9 novembre 2006)	PARIS	FRANCE	492 942 321	100
- SCI FONCIERE ATLAND RETAIL (créée le 5 novembre 2006)	PARIS	FRANCE	493 252 597	100

Les SCI FONCIERE ATLAND RETAIL et FONCIERE ATLAND VILLEJUIF, ont pour vocation, de porter des actifs acquis dans le cadre de la stratégie d'investissement du Groupe.

NOTE 4 – PRECISIONS SUR CERTAINS POSTES DU BILAN CONSOLIDE

4.1. Immobilisations corporelles

2005	Terrains	Constructions et agencements	Autres	Total
Valeur brute				
A l'ouverture	699.584	1.199.348	694.113	2.593.045
Acquisition/augmentation		2.197	19.645	21.842
Cessions et sorties de périmètre	- 699.584	- 1 201.545	- 713.758	- 2.614.887
A la clôture	-	-	-	-
Amortissements				
A l'ouverture	8.514	307.929	550.797	867.240
Dotations		22.549	40.708	63.260
Reprises et sorties de périmètre	- 8.514	- 330.478	- 591.505	- 930.497
A la clôture	-	-	-	-
Valeur nette à l'ouverture	691.070	891.419	143.316	1.725.805
Valeur nette à la clôture	-	-	-	-

2006	Terrains	Constructions et agencements	Autres	Immob. en cours et acomptes	Total
Valeur brute					
A l'ouverture	-	-	-	-	-
Acquisition/augmentation		28.117	4.747	578.650	611.514
Cessions					
A la clôture		28.117	4.747	578.650	611.514
Amortissements					
A l'ouverture	-	-	-	-	-
Dotations		- 641	-315		-956
Reprises					
A la clôture	-	- 641	- 315	-	- 956
Valeur nette à l'ouverture	-	-	-	-	-
Valeur nette à la clôture	-	27.476	4.432	578 650*	610.558

* essentiellement, acquisition d'un terrain le 29 décembre 2006 à La Ciotat

4.2. Immeubles de placement

	Terrains	Constructions et agencements	Total
Valeur brute			
<i>A l'ouverture</i>			
Acquisition/augmentation	4.389.367	10.220.052	14.609.419
Cessions			
<i>A la clôture</i>	4.389.367	10.220.052	14.609.419
Amortissement			
<i>A l'ouverture</i>			
Dotations		-8 759	-8 759
Reprises			
<i>A la clôture</i>		-8 759	-8 759
<i>Valeur nette à l'ouverture</i>			
<i>Valeur nette à la clôture</i>	4.389.367	10.211.293	14.600.660

La SCI FONCIERE ATLAND VILLEJUIF a acquis en date du 21 décembre 2006 un immeuble de bureaux, entièrement loué.

Le terrain a été estimé à 30% du coût total, les composants ayant été définis en fonction des pratiques de la profession :

- gros œuvre	55 %
- façades et étanchéité	15 %
- chauffage électricité	20 %
- agencements	10 %

4.3. Autres actifs financiers

Valeur brute	Prêts	Dépôts	Total
<i>A l'ouverture au 1^{er} janvier 2005</i>	1.704	28.939	30.643
AUGMENTATIONS	-	1.315	1.315
INCIDENCE DES SORTIES DE PERIMETRE		- 26.948	- 26.948
CESSIONS/REMBOURSEMENTS	- 1.704	- 2.774	- 4.478
AU 31 DECEMBRE 2005	-	532	532
AUGMENTATIONS (1)	-	16.650	16.650
CESSIONS/REMBOURSEMENTS	-	- 184	- 184
A LA CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2006	-	16.998	16.998

(1) principalement constitué par un dépôt de garantie (locaux du 10 avenue George V à Paris)

4.4. Clients et autres débiteurs

	Au 31.12.2006	Au 31.12.2005
- CLIENTS	48.038	54.462
- Débiteurs sociaux	23.802	252
- Comptes-courants Atland SAS	23.129	
- Créances sur l'état *	0	
- TVA	242.730	
- Autres	1.385	11 587
- CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	89.607	
TOTAL	428.691	66 301

*créances sur l'état de 296.258 € dépréciée à 100%

4.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>Au 31 Décembre</i>	<i>2005</i>	<i>Variations</i>	<i>2006</i>
Créances financières et placements à court terme sicav	5 031 952	5 231 673	10 263 625
Banques	185 326	1 673 063	1 858 389
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 217 278	6 904 736	12 122 014
Découverts bancaires	-2	-348	-350
Trésorerie au sens du tableau de flux	5 217 276	6 904 388	12 121 664
TOTAL TRESORERIE NETTE	5 217 276	6 904 388	12 121 664

La notion de trésorerie nette utilisée par le Groupe correspond à la trésorerie immédiatement disponible, au sens de la norme IAS 7 et du tableau de flux de trésorerie.

4.6. Capitaux propres

Le capital social au 31 décembre 2006 est composé de 279.147 actions d'un nominal de 55 € soit 15.353.085 €.

Evolution du capital	Nombre d'actions	Nominal	Total
Au 1 ^{er} janvier 2005	109 146	8	873.168
Au 1 ^{er} janvier 2006	109.146	8	873.168
Emission . contre 106.225 bons de souscription catégorie A . prime d'émission de 9.687.720 €	169.960	8	1.359.680
Emission . contre 82 bons de souscription catégorie B . prime d'émission de 2.747 €	41	8	328
	279.147		2.233.176
Elévation de la valeur nominale par incorporation de réserves et primes d'émission			13.119.909
	279.147	55	15.353.085

Le conseil du 10 octobre 2006 a attribué gratuitement des bons de souscription :

- catégorie A : 109.146 bons - les droits attachés : 8 actions pour 5 bons au prix de 65 €,
- catégorie B : 109.146 bons - les droits sont de 1 action pour 2 bons au prix de 75 € - échéance le 30 juin 2008.

Les 109 146 bons catégorie A et 41 bons catégorie B ont été exercés dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée le 19 décembre 2006.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale mixte du 22 février 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à acheter un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 5% du nombre des actions composant le capital de la société soit 5.457 actions. Le Conseil d'Administration n'a pas utilisé ce droit en 2006.

Résultat par action

Au 31 Décembre	2006	2005
Résultat net part du Groupe (€)	-452 709	1 508 291
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	117 646	109 146
Résultat de base par action (€)	-3,85	13,82
Au 31 Décembre	2006	2005
Résultat net part du Groupe utilisé pour la détermination du résultat dilué par action (€)	-452 709	1 508 291
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat dilué par action	159 254	109 146
Résultat dilué par action (€)	-2,84	13,82

4.7. Passifs financiers long terme et court terme

	Au 31.12.2006	Au 31.12.2005
Emprunts	11.263.478	
Dépôts de garantie reçus	278.993	
Découverts	350	2
Autres	19.424	98
	11.562.063	100

Passifs financiers non courants	11.438.906	
Passifs financiers courants	123.157	100

L'emprunt a été contracté à taux variable, convertible à tout moment en taux fixe. Aucun instrument financier n'a été mis en place.

Les frais d'émission d'emprunts de 126.522 € ont été imputés sur le nominal. Le taux d'intérêt effectif retenu est de 5,28%.

Passifs financiers non courants

Echéanciers	1 à 5 ans	Plus 5 ans
Emprunts	1.797.241	9.362.672
Dépôts versés		278.993
	1.797.241	9.641.665

4.8. Autres passifs non courants

	Au 31.12.2006	Au 31.12.2005
A l'ouverture	62.829	62.829
Augmentation		
Diminution (classée en dette courante)	62.829	
A la clôture	0	62.829

Il s'agit de la quote-part à échéance 2007 de la taxe exceptionnelle de 2,5% sur les réserves spéciales de plus-values à long terme instituée par la loi de finances rectificative pour 2004.

4.9. Autres créditeurs

	Au 31.12.2006	Au 31.12.2005
Loyers perçus d'avance	205.418	
Dettes sociales et fiscales	106.978	
Autres	10.970	3.673
	323.366	3.673

NOTE V – INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Chiffre d'affaires

Analyse du chiffre d'affaires par activité	31.12.2006	31.12.2005
Revenus locatifs	35.572	
Autres	69.048	2.608.194
Total	104.620	2.608.194

5.2. Charges de personnel

	31.12.2006	31.12.2005
Salaires	54.223	609.302
Charges sociales	20.966	159.941
Reprises de provision		- 51.656
Total	75.189	717.587

Le groupe n'emploie qu'un salarié au 31 décembre 2006.

5.3. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

	31.12.2006	31.12.2005
Amortissements	9.714	74.157
Provisions		1.736
	9.714	75.893

5.4. Résultat financier

	2006	2005
Coût de l'endettement financier brut	-15 883	-45 303
Produit des placements	141 057	122 147
Coût de l'endettement financier net	125 174	76 844
Gains et pertes de change		0
Autres	-2 076	-22 973
Autres produits et charges financiers	-2 076	-22 973
TOTAL	123 098	53 871

Le coût de l'endettement financier brut est composé pour 15 883 € d'intérêts liés à l'emprunt contracté en 2006 (note 4.7).

5.5. Impôts sur les bénéfices

	31.12.2006	31.12.2005
Impôts sociétés (hors périmètre d'intégration fiscale) (1)		300.702
Impôts sociétés en intégration fiscale (IFA)	-296.258	- 3.825
Dépréciation de la créance fiscale	296.258	
Impôts différés		
	0	296.877

(1) dont en 2005 impôts sur les plus-values à long terme réalisées sur les cessions d'actifs : 297 K€

NOTE VI – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.1. Engagements hors bilan

- Engagement de non cession des parts sociales de la société FONCIERE ATLAND VILLEJUIF en contrepartie de l'attribution d'un prêt du crédit foncier,
- Promesse d'achat portant sur 2 locaux commerciaux d'une surface de 2 800 m² à Clermont Ferrand et Vichy. Le montant de l'investissement est de 2 300 000 €, se décomposant ainsi :

- Parts de la SCI MARIVAUX	1 300.000 €
- Immeuble de BELLERIVE SUR ALLIER	1 000.000 €,
- Accord de partenariat d'une durée de 5 ans avec la société KEOLIS, prévoyant d'ores et déjà l'acquisition en 2007 par FONCIERE ATLAND d'un patrimoine évalué à 23,5M€ et l'engagement de location à la société KEOLIS, par la signature d'un bail de 9 ans .

6.2. Evénements postérieurs au 31 décembre 2006

- Signature de l'acte d'acquisition des parts de la SCI Marivaux,
- Signature de l'acte d'acquisition du terrain de BELLERIVE sur ALLIER,
- L'Assemblée Générale du 30 mars 2007 a modifié la date de clôture de l'exercice. Le prochain exercice sera clos le 31 mars 2007.

6.3 Transactions avec les parties liées

L'objet de la présente note est de mettre en évidence les relations qui existent entre le groupe, ses actionnaires (ou représentants) et ses dirigeants. Il n'existe, en effet, pas de société sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint qui pourraient être concernés par la norme IAS 24.

- Jetons de présence versés à hauteur de 10 000 €,
- Contrat de prestations de services administratives conclu avec ATLAND, société mère, en date du 12 avril 2006, la charge de l'exercice est de 60.000 €.

4.5 Rapports des commissaires aux comptes

4.5.0 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Foncière Atland S.A.

Rapport général des commissaires aux comptes

*Comptes annuels
Exercice clos le
31 décembre 2006*

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société anonyme **FONCIERE ATLAND**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1.- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2.- Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 2.2, 3.2 et 3.6 de l'annexe sur les comptes annuels exposent les méthodes comptables relatives respectivement aux immobilisations corporelles, aux immobilisations financières et aux valeurs mobilières de placement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3.- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Mont-Saint-Aignan et Paris la Défense, le 15 mai 2007

Les commissaires aux comptes

Mazars Duparc et Associés

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

Olivier LE BERTRE

Pascal CHAVOUTIER

Philippe MATHIS

4.5.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Foncière Atland – Société anonyme

Siège social : 10, avenue George V – 75008 Paris

Capital social : €15.353.085

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société anonyme Foncière Atland, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 2.7, 2.9 et 2.11 de l'annexe sur les comptes consolidés exposent les méthodes comptables relatives respectivement aux immeubles de placement, à la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi qu'aux dettes financières. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Mont-Saint-Aignan, le 15 mai 2007,

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars Duparc et Associés

Philippe Mathis
Associé

Olivier Le Bertre
Associé

Pascal Chavoutier
Associé

4.6 Résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2007

FONCIERE ATLAND
Société anonyme au capital de 16.092.505 €
Siège social : 10 avenue George V - PARIS (8ème)
598 500 775 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 JUIN 2007
(A 9 HEURES AU SIEGE SOCIAL)

ORDRE DU JOUR

- *examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;*
- *affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;*
- *examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;*
- *conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;*
- *fixation du montant des jetons de présence ;*
- *renouvellement du programme de rachat d'actions ;*
- *nomination des commissaires aux comptes titulaires et suppléants*
- *pouvoirs.*

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels concernant l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils lui ont été présentés par le conseil d'administration.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006)

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice 2006 s'élevant à 438.669,24 € au poste de report à nouveau qui sera ainsi ramené de 237.604,82 € à (201.064,42) €.

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts)

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, n'a été engagée par la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006)

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés concernant l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils lui ont été présentés par le conseil d'administration et qui font apparaître une perte de 452.709 €.

CINQUIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce)

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce, approuve les conventions d'assistance administrative et de prestation de conseil et assistance en management conclues par la société avec la société Atland SAS ainsi que la convention de licence de la marque ATLAND conclue avec Messieurs Georges ROCCHIETTA et Lionel VEDIE DE LA HESLIERE, autorisées par le conseil d'administration le 19 décembre 2006.

SIXIEME RESOLUTION

(Fixation du montant des jetons de présence)

L'assemblée générale décide de fixer à 30.000 €, la somme globale attribuée à titre de jetons de présence au conseil d'administration pour l'exercice 2007.

SEPTIEME RESOLUTION

(Autorisation d'un programme de rachat d'actions)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration :

- *autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, à acheter un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 5% du nombre des actions composant le capital de la Société soit 14.629 actions ;*
- *décide que les actions pourront être achetées en vue :*
 - *d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF ;*
 - *d'octroyer gratuitement des actions au bénéfice des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de ses filiales ;*

- d'octroyer des options d'achat d'actions au bénéfice des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de ses filiales ;
- de réaliser des investissements ou de financer, par la remise d'actions à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre soit d'opérations de croissance externe, soit d'émissions de valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société ;
- d'annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés, conformément à la quatorzième résolution de l'assemblée générale du 22 février 2006.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opérations sur blocs de titres. Le prix maximum d'achat est fixé à [120] euros ou la contre-valeur de ce montant en toute monnaie. Le montant maximal alloué à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions s'élève à 1.755.480 €.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration, en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le conseil d'administration devra informer l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

Cette autorisation est valable dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour préciser, si nécessaire, les termes de la présente autorisation, en décider et en effectuer la mise en œuvre, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ou de tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

HUITIEME RESOLUTION

(Nomination des commissaires aux comptes titulaires et suppléants)

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société :

Mazars Duparc et Associés
Société anonyme
53 rue Louis Pasteur – 76135 Mont Saint Aignan
318 610 623 RCS ROUEN
Représentée par Monsieur Michel ASSE

Et de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur Michel BARBET-MASSIN
Né le 11 octobre 1957 à Neuilly sur Seine (92)
Demeurant Tour Exaltis – 61 rue Henri Régnauld - 92075 Paris La Défense

Pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

NEUVIEME RESOLUTION

(Nomination des commissaires aux comptes titulaires et suppléants)

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire, la société :

KPMG SA

Société anonyme

Immeuble le Palatin 3, Cours du Triangle - 92939 Paris La Défense Cedex

775 726 417 RCS NANTERRE

Représentée par Monsieur Philippe MATHIS

Et de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur François CAUBRIERE

Né le 3 décembre 1957 à Sainte Adresse (76)

Demeurant – 54, avenue Marceau 75008 PARIS

Pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

DIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder à toutes formalités légales.

CHAPITRE 5 : GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

La société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

5.1 Rapport du président sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne – Rapport des commissaires aux comptes

5.1.0 Rapport du Président

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE CONTROLE INTERNE (L 225-37 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce et aux articles 221-6 et suivants du règlement général de l'AMF, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- *Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2006*
- *Des procédures de contrôle interne mises en place par la Société*

1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Composition du Conseil

1.1.1. Membres

Le Conseil d'Administration comptait 4 administrateurs à fin décembre 2006 et 5 à ce jour.

Le Conseil d'Administration est composé de trois actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social, ainsi que deux administrateurs autonomes choisis pour leur qualification. Le Conseil d'Administration a estimé que la présence de personnes expérimentées était un facteur favorable au bon accomplissement de ses missions.

Le Conseil d'Administration du 22 février 2006 a nommé Georges ROCCHIETTA en qualité de Président et de Directeur Général de la société FONCIERE ATLAND.

1.1.2. Nomination

Les administrateurs sont nommés, renouvelés dans leur fonction ou révoqués par l'assemblée ordinaire générale de la société.

1.1.3. Mandats dans d'autres sociétés

La liste des mandats exercés par les administrateurs en dehors de la société figure en annexe au rapport de gestion du Conseil d'Administration.

1.1.4. Administrateurs indépendants

Sont considérés comme indépendants les administrateurs détenant moins de 10 actions de la société ou représentant des actionnaires détenant moins de 2 % des actions de la société.

Actuellement, il existe un administrateur indépendant.

1.2. Organisation et fonctionnement du Conseil

1.2.1. Fréquence des réunions

En 2006, le Conseil s'est réuni 6 fois au total.

1.2.2. Convocation et délibérations du Conseil

Conformément aux statuts de la société, les membres du Conseil sont convoqués par tous moyens, même verbalement, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins deux fois par an, soit au siège social soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

1.2.3. Tenue des réunions

Les réunions se déroulent au siège social, 10 avenue George V, PARIS 8 ème.

1.2.4. Règlement intérieur

Lors du Conseil d'Administration du 19 décembre 2006, le Conseil a décidé de mettre en place un règlement intérieur du Conseil d'Administration. Ce règlement doit permettre notamment de définir les modalités permettant d'évaluer les performances du Conseil d'Administration.

1.3. Décisions adoptées

En 2006, le Conseil d'Administration a tenu les réunions suivantes :

22 février 2006 : Nomination du Président et du Directeur Général ; fixation de la rémunération du Président. Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

12 avril 2006 : examen et arrêté des comptes sociaux au 31 décembre 2005 ; affectation du solde des jetons de présence de l'exercice 2005. Préparation et convocation de l'AGO annuelle ; rapports relatifs à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et des actions gratuites aux salariés et aux dirigeants.

15 mai 2006 : Convocation d'une assemblée générale extraordinaire en vue d'une modification de l'objet social de la société; et d'une demande de délégation de compétence à transférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital.

6 septembre 2006 : attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux, examen et arrêté des comptes semestriels.

10 octobre 2006 : Utilisation de la délégation de compétence attribuée au Conseil ; examen d'un projet d'attribution gratuite aux actionnaires de bons de souscription d'actions.

19 décembre 2006 : Réalisation de l'augmentation de capital, création d'un comité d'investissement, examen du projet de règlement intérieur du Conseil d'Administration, mise en œuvre du programme de rachat d'actions.

1.4. Comité spécialisé

Lors du Conseil d'Administration du 19 décembre 2006, le Conseil a décidé d'instituer un comité d'investissement. Un règlement du Conseil définit son fonctionnement. Les principales modalités sont les suivantes :

Membres :

Georges ROCCHIETTA

Lionel VEDIE de LA HESLIERE

Jacques LARRETCHÉ

Attributions :

Le comité d'investissement est consulté sur les investissements réalisés par la Foncière et ses filiales dépassant un montant de 1.5 millions d'euros

Compte rendu

A l'issue de chaque réunion, un compte rendu est établi, qui mentionne l'avis de comité et la décision finale.

1.5. Rémunération- jetons de présence

Des jetons de présence d'un montant de 10 000 euros ont été alloués au Conseil d'Administration au titre de l'année 2006, par l'assemblée générale du 28 juin 2006.

Il est rappelé que des jetons de présence ont été payés sur l'exercice 2006 au titre de l'exercice 2005 pour un montant de 10 000 euros.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

2.1. Rappel des objectifs assignés au contrôle interne

2.1.1. Procédures d'élaboration de l'information comptable et financière

L'un des objectifs du contrôle interne est de s'assurer que les informations comptables et financières reflètent avec sincérité et régularité son activité, son patrimoine et sa situation financière.

Il doit prévenir et maîtriser les risques d'erreurs et de fraudes.

2.1.2. Autres procédures de contrôle interne

Les autres objectifs du contrôle interne consistent à :

- Préserver des actifs de la société,*
- Suivre des engagements donnés par la société*
- Respecter la confidentialité des informations compte tenu de la réglementation boursière*

2.2. Description des procédures mises en place par risques

2.2.1. Risques liés aux actifs

2.2.1.1. Comité d'investissement et comité d'engagement

Pour toute acquisition supérieure à un montant de 1.5 millions, a été mis en place un comité d'investissement dont les modalités de fonctionnement sont décrites plus haut.

Pour toute autre acquisition d'un montant inférieur, un comité d'engagement est mis en place.

Ce comité est composé de Georges ROCCHIETTA et de Lionel VEDIE de LA HESLIERE.

Chaque investissement est présenté au comité par le Directeur des investissements, avec remise d'un rapport détaillé comprenant la situation de l'investissement, un audit technique, un bilan et cash plan de l'opération.

A l'issue du comité, un procès verbal est établi et signé par les membres du comité.

2.2.1.2. Expertise des actifs

Les actifs en exploitation feront l'objet d'une expertise effectuée deux fois par an par un cabinet d'expert indépendant.

2.2.1.3. Loi Hoguet et gestion locative

APM, structure du groupe sera en charge de la gestion locative et à ce titre percevra directement des fonds pour le compte de ses mandants, sociétés appartenant au groupe FONCIERE ATLAND principalement.

2.2.1.4. Assurances

Tout nouvel immeuble entrant dans le patrimoine de FONCIERE ATLAND, est couvert par une police d'assurance « propriétaire non occupant » sur la base des valeurs de reconstruction.

Afin d'adapter le plafond contractuel des garanties, une actualisation de la valeur de ces immeubles est fournie chaque année.

2.2.2. Risques liés à l'élaboration de l'information financière et comptable

2.2.2.1. Traitement de l'information

La totalité des comptabilités sociales du groupe est tenue physiquement au siège social de FONCIERE ATLAND. Les comptabilités sont gérées sur un même logiciel comptable, du premier éditeur sur le marché français.

L'équipe comptable est structurée en fonction des niveaux des intervenants (comptable, chef comptable et responsable comptable). Chaque intervenant traite l'information selon sa compétence.

Une société d'expertise comptable établit les comptes consolidés du groupe.

2.2.2.2. Contrôle de l'information

L'organisation de l'équipe comptable et financière permet de multiplier les contrôles à chaque niveau.

Un dossier de révision des comptes est mis en place pour chaque arrêté et permet d'assurer le suivi de l'information et des contrôles effectués.

Une société d'expertise comptable assure l'audit contractuel des comptes avant l'intervention des commissaires aux comptes du groupe.

2.2.3. Autres risques

2.2.3.1. Risques informatiques

La société dispose d'un système d'informations, organisé de façon à sécuriser la gestion, l'échange et la conservation des données la concernant.

Un ensemble de mesures a été pris et permet de limiter le risque de pertes de données en cas d'incident majeur et de pouvoir ainsi assurer une continuité d'exploitation à bref délai. La société a notamment recours à un sous-traitant de façon à dupliquer la gestion d'information sensible et assurer par ce biais une sauvegarde de ses données.

2.2.3.2. Risques juridiques

Cette fonction est externalisée compte tenue des spécificités de l'activité. FONCIERE ATLAND s'est entouré des meilleurs cabinets de Conseils.

Les acquisitions foncières se font systématiquement avec l'aide de professionnels, permettant une détection des risques inhérents aux immeubles ou aux sociétés cibles.

5.1.1 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société FONCIERE ATLAND concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Foncière Atland – Société anonyme

Siège social : 10, avenue George V
75008 Paris

Capital social : € 15.353.085

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2006

Error! Unknown document property name. Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société anonyme Foncière Atland, et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Mont-Saint-Aignan, le 15 mai 2007,

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Mazars Duparc et Associés

Philippe Mathis
Associé

Olivier Le Bertre
Associé

Pascal Chavoutier
Associé

5.2 Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du Conseil d'administration

5.2.0 Informations sur le Conseil d'administration

5.2.0.0 Composition du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale mixte du 22 février 2006 a modifié le mode de gestion et d'administration de la société, jusqu'alors dirigée par un directoire, sous le contrôle d'un conseil de surveillance, pour adopter le mode gestion par un Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration est formé de 5 membres dont 4 nommés par l'assemblée du 22 février 2006 pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

- Monsieur Georges ROCCHIETTA
né le 24 juin 1964 à Nice (06)
de nationalité française
demeurant 8 rue Albert de Lapparent à PARIS (7ème)
- Monsieur Jacques LARRETCHÉ
né le 22 novembre 1943 à Boulogne Billancourt (92)
de nationalité française
demeurant 5 allée des graviers à LOUVECIENNES (78340)
- La société ATLAND, société par actions simplifiée au capital de 150.000 €, dont le siège social est à Paris (8ème) 10 avenue George V, identifiée sous le numéro 445 330 996 RCS Paris,

représentée par Monsieur Lionel VEDIE DE LA HESLIERE
né le 19 août 1953 à Rouen (76)
de nationalité française
demeurant Zoute n°843 - résidence Lekkerbek - 8300 KNOKKE - BELGIQUE
- Monsieur Jean-Louis CHARON
né le 13 octobre 1957 à Moulins (03)
de nationalité française
demeurant 135 boulevard Saint Germain à PARIS (6ème)

L'assemblée générale en date du 31 mars 2007 a nommé un cinquième administrateur :

Nom de l'administrateur	Echéance du mandat
Société SIPARI SA, représentée par Pierre Adier Né le 9 septembre 1965 à Saint Remy (71) de nationalité française demeurant 3 villa des Buttes Chaumont à PARIS (19ème)	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010

Conformément aux statuts, chaque administrateur de la Société doit détenir au minimum une action.

5.2.0.1 Pouvoirs du Président Directeur Général

Le conseil d'administration réuni le 22 février 2006, à l'issue de la réunion de l'assemblée générale a décidé de confier les fonctions de Président et les fonctions de Directeur Général à Monsieur Georges Rocchietta pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Conformément à la loi et aux statuts de la société, Monsieur Georges ROCCHIETTA, en sa qualité de président organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En sa qualité de directeur général, Monsieur Georges ROCCHIETTA est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social.

5.2.0.2 Liste des mandats

Les mandats et fonctions exercés par les membres du conseil d'administration de FONCIERE ATLAND dans toute société (en dehors de FONCIERE ATLAND) au cours des cinq dernières années sont présentés ci-après :

Mandats et Fonctions de Georges ROCCHIETTA					
Société		Forme	Fonction	Nomination	Expiration
ATLAND SAS	G ROCCHIETTA	SAS	Président	13/02/03	2008
QUANTUM RESIDENTIAL	G ROCCHIETTA	SAS	Président	03/10/03	2009
EGDAR QUINET	G ROCCHIETTA	SARL	Gérant	31/03/06	indéterminé
SMR	G ROCCHIETTA	SARL	Gérant	19/10/06	indéterminé
ATLAND PROPERTY MANAGEMENT	G ROCCHIETTA	SARL	Gérant	15/12/05	indéterminé
FINEXIA	G ROCCHIETTA	SARL	Gérant	17/04/91	indéterminé
IMMOBILIERE QUATTRO	G ROCCHIETTA	SCI	Co-gérant	28/11/05	indéterminé
BIOVEGETAL	G ROCCHIETTA	SCA	Co-gérant	11/02/98	indéterminé

Mandats et Fonctions de Lionel VEDIE					
Société		Forme	Fonction	Nomination	Expiration
ATLAS	L VEDIE	SA	Président	30/06/00	Indéterminée
XEOS	L VEDIE	SA	Administrateur délégué	18/09/03	16/05/09
ATLAND sprl	L VEDIE	SPRL	Gérant	20/10/04	indéterminée
ATLAND Sp.Zo.o	L VEDIE	Sp.Zo.o	Gérant	19/05/06	Indéterminée

Mandats et Fonctions de Jean-Louis CHARON					
Société		Forme	Fonction	Nomination	Expiration
CITY STAR EQUITY	JL CHARON	SAS	Président	31/12/04	12/07/07
NEXTAR GESTION	JL CHARON	SAS	Président	26/03/03	indéterminé
SOBK	JL CHARON	SAS	Président	14/02/02	indéterminé
CITY STAR CAPITAL	JL CHARON	SAS	Président	16/06/05	16/06/12
CITY STAR PROPERTY INVESTMENT	JL CHARON	SAS	Président	23/10/03	indéterminé
HORUS GESTION	JL CHARON	SARL	Gérant	23/08/03	indéterminé
NEXITY	JL CHARON	SA	Censeur	26/10/04	01/05/08
AFFINE	JL CHARON	SA	Censeur	28/04/05	28/04/08
SELECTIRENTE	JL CHARON	SAS	Vice Président du Conseil de Surveillance	17/09/04	12/06/07
PAREF	JL CHARON	SA	Vice Président du Conseil de Surveillance	27/10/05	01/06/11
RDI	JL CHARON	SA	Administrateur	15/05/02	25/09/06

Mandats et Fonctions de Jacques LARRETCHÉ

Société		Forme	Fonction	Nomination	Expiration
BELLECHASSE	J LARRETCHÉ	SA	Administrateur	29/09/06	juin 2012
CEID	J LARRETCHÉ	SAS	Administrateur	18/11/06	juin 2009
PITCH PROMOTION	J LARRETCHÉ	SA	Administrateur	27/06/06	juin 2012

Mandats et Fonctions de Pierre ADIER

Société		Forme	Fonction	Nomination	Expiration
COMPAGNIE FONCIERE DE CONSTRUCTION	Pierre ADIER	SA	Président du Conseil d'Administration	21/01/05	30/06/11
CHAVRIL SAINTE FOY (Sci)	Pierre ADIER	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	31/03/05	indéterminé
CLOS DU PONTET (Sci les)	Pierre ADIER	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	31/03/05	indéterminé
FONCIER CONSULTANTS	Pierre ADIER	SA	PDG Administrateur	20/10/06	30/06/10
FONCIERE DEVREUX	Pierre ADIER	SA	Administrateur	28/06/06	30/06/12
CREDIT FONCIER DE France	Pierre ADIER	SA	Membre du Conseil de Surveillance	28/01/05	31/12/09
SIP	Pierre ADIER	SA	Président	31/03/05	11/12/06
FINANCIERE DE PROMOTION DE L'ARCHE	Pierre ADIER	SA	Administrateur	25/01/05	30/06/10
GROUPE VB	Pierre ADIER	SA	Représentant permanent de SIPARI	31/03/05	30/06/12
MFCG (ex MFC Gestion)	Pierre ADIER	SA	Administrateur	30/06/05	30/06/12
QUAI DES ETATS UNIS 107 (Sci)	Pierre ADIER	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	31/03/05	indéterminé
ATOUT PIERRE HABITATION	Pierre ADIER	SCPI	Membre du Conseil de Surveillance	04/01/04	04/01/10
ATOUT PIERRE HABITATION 2	Pierre ADIER	SCPI	Membre du Conseil de Surveillance	03/06/06	03/06/12
SIPARI	Pierre ADIER	SA	PDG Administrateur	31/03/05	30/06/11
SIPARI VELIZY	Pierre ADIER	SAS	Représentant de SIPARI Président de la SAS	31/03/05	31/12/06
SIPARI VELIZY ENSP SAINT CYR (SCI)	Pierre ADIER	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	16/12/05	indéterminé
SIPARI VELIZY GENDARMERIE BEAUFORT	Pierre ADIER	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	06/09/05	indéterminé
SIPARI VELIZY GENDARMERIE BECON (SCI)	Pierre ADIER	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	31/03/05	indéterminé
SIPARI VELIZY GENDARMERIE CHALONNES (SCI)	Pierre ADIER	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	29/04/05	indéterminé
SIPARI VELIZY GENDARMERIE HALLENES (SCI)	Pierre ADIER	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	21/11/05	indéterminé
SIPARI VELIZY GENDARMERIE ROBION (Sci)	Pierre ADIER	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	05/09/05	indéterminé
SIPARI VELIZY GENDARMERIE THEIL SUR HUISNE	Pierre ADIER	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	28/07/05	indéterminé
SIPARI VELIZY GENDARMERIE TIERCE (SCI)	Pierre ADIER	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	05/09/05	indéterminé
SIPARI VELIZY IFSI RODEZ (Sci)	Pierre ADIER	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	01/07/05	indéterminé
SIPARI VOLNEY (SNC)	Pierre ADIER	SNC	Représentant du Gérant SIPARI	31/03/05	indéterminé
SQUARES DE TOURNEFEUILLE (Sci les)	Pierre ADIER	SCI	Représentant du Gérant SIPARI	31/03/05	indéterminé
VENCAP	Pierre ADIER	SA	Représentant permanent de SIPARI administrateur	31/03/05	30/06/13
VENDOME CAPITAL	Pierre ADIER	SA	Représentant permanent de SIPARI administrateur	31/03/05	30/06/11
VENDOME INVESTISSEMENTS	Pierre ADIER	SA	Représentant permanent de SIPARI administrateur	31/03/05	30/06/10

5.2.1 *Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale*

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de FONCIERE ATLAND, de l'un des dirigeants ou administrateurs de la société visés au paragraphe 14.1 (règlement européen n° 089/2004) et leurs intérêts personnels et/ou d'autres devoirs.

Aucune des personnes visées au paragraphe 14.1 n'a été sélectionnée en tant que membre du Conseil d'Administration ou en tant que membre de la Direction Générale, en vertu d'un arrangement ou accord qui aurait pu être conclu avec les principaux actionnaires de la société, ou avec ses clients, ou ses fournisseurs.

Aucun dirigeant ou administrateur de la société n'a accepté de restrictions relatives à la cession de sa participation dans le capital de la société.

5.2.2 *Contrats de service liant les membres du conseil d'administration et le directeur général à la société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat*

A la date du présent document, il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à la société ou l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, hormis la convention autorisée par le conseil d'administration, dans sa séance du 19 décembre 2006, conclue avec Monsieur Georges ROCCHIETTA et Monsieur Lionel VEDIE DE LA HESLIERE.

Cette convention est une convention de licence d'utilisation et d'exploitation de la marque ATLAND, en France, moyennant une redevance annuelle de 20.000 euros hors taxes.

Cette convention, conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, est applicable à compter du 1^{er} janvier 2007.

5.2.3 *Gouvernement d'entreprise*

Le conseil d'administration en date du 19 décembre 2006 a approuvé :

- le règlement intérieur de la société, aménageant notamment les règles régissant la tenue des conseils (vidéoconférence) et définissant les modalités permettant d'évaluer les performances du Conseil d'administration ;
- la constitution du comité d'investissement chargé d'assister le Président dans les prises de décision relatives à l'acquisition d'immeubles ou de parts de sociétés immobilières.

Par ailleurs, et en dehors du comité d'investissement constitué fin 2006, le conseil d'administration n'a pas jugé utile de constituer d'autres comités spécialisés, eu égard à la taille de la société et à son activité en démarrage.

5.2.4 Environnement de contrôle et procédures de contrôle interne

5.2.4.0 Objectifs du contrôle interne de la société FONCIERE ATLAND

Les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes au Groupe,
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité son activité, son patrimoine et sa situation financière.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de la gestion de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Les autres objectifs du contrôle interne consistent à :

- Préserver des actifs de la société,
- Suivre des engagements donnés par la société,
- Respecter la confidentialité des informations compte tenu de la réglementation boursière.

5.2.4.1 Description synthétique des procédures de contrôle effectives en 2006 (par risque)

Risques liés aux actifs

Comité d'investissement et comité d'engagement

Pour toute acquisition supérieure à un montant de 1.5 millions, a été mis en place un comité d'investissement dont les modalités de fonctionnement sont décrites plus haut.

Pour toute autre acquisition d'un montant inférieur, un comité d'engagement est mis en place.

Expertise des actifs

Les actifs en exploitation feront l'objet d'une expertise effectuée deux fois par an par un cabinet d'expert indépendant.

Loi Hoguet et gestion locative

APM, structure du groupe, est en charge de la gestion locative des actifs détenus par le groupe FONCIERE ATLAND.

Assurances

Tout nouvel immeuble entrant dans le patrimoine de FONCIERE ATLAND est couvert par une police d'assurance « propriétaire non occupant » sur la base des valeurs de reconstruction. Afin d'adapter le plafond contractuel des garanties, une actualisation de la valeur de ces immeubles est fournie chaque année.

Risques liés à l'élaboration de l'information financière et comptable

Traitement de l'information

La totalité des comptabilités sociales du groupe est tenue physiquement au siège social de FONCIERE ATLAND. Les comptabilités sont gérées sur un même logiciel comptable. L'équipe comptable est structurée en fonction des niveaux des intervenants (comptable, chef comptable et responsable comptable). Chaque intervenant traite l'information selon sa compétence.

Une société d'expertise comptable établit les comptes consolidés du groupe.

Contrôle de l'information

L'organisation de l'équipe comptable et financière permet de multiplier les contrôles à chaque niveau.

Un dossier de révision des comptes est mis en place pour chaque arrêté et permet d'assurer le suivi de l'information et des contrôles effectués.

Une société d'expertise comptable assure l'audit contractuel des comptes avant l'intervention des commissaires aux comptes du groupe.

Autres risques

Risques informatiques

La société dispose d'un système d'informations, organisé de façon à sécuriser la gestion, l'échange et la conservation des données la concernant.

Un ensemble de mesures a été pris et permet de limiter le risque de pertes de données en cas d'incident majeur et de pouvoir ainsi assurer une continuité d'exploitation à bref délai. La société a notamment recours à un sous-traitant de façon à dupliquer la gestion d'information sensible et assurer par ce biais une sauvegarde de ses données.

Risques juridiques

Cette fonction est externalisée compte tenu des spécificités de l'activité.

Les acquisitions foncières se font systématiquement avec l'aide de professionnels, permettant une détection des risques inhérents aux immeubles ou aux sociétés cibles.

5.3 Rémunération des mandataires sociaux et programmes de stock-options

5.3.0 Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Juin 2006 a voté le versement des jetons de présence au Conseil d'administration, au titre de l'exercice 2006, pour un montant de 10 000 euros.

Le Conseil d'administration du 23 avril 2007 a rappelé qu'il subsiste un solde du montant des jetons de présence attribués au conseil d'administration pour l'exercice 2006, s'élevant à 10.000 €.

Le conseil, après en avoir délibéré a décidé de répartir ce montant de la façon suivante :

- à Monsieur Jacques LARRETCHÉ, la somme de 5.000 €.
- à Monsieur Jean-Louis CHARON, la somme de 5.000 €.

Les projets de résolutions soumises à l'assemblée générale du 29 Juin 2007 prévoient de fixer à 30.000 €, la somme globale attribuée à titre de jetons de présence au conseil d'administration pour l'année 2007.

5.3.1 Rémunérations versées par la société

Aucune rémunération n'a été perçue au titre de l'exercice 2006 par les dirigeants ou mandataires du groupe FONCIERE ATLAND, à l'exception des jetons de présence.

• Conseil d'administration de FONCIERE ATLAND):

Le conseil d'administration du 22 février 2006 a nommé Monsieur Georges Rocchietta en qualité de Président et de Directeur Général de la société FONCIERE ATLAND.

Le conseil a décidé de ne pas allouer de rémunération au Président Directeur Général ; Monsieur Georges Rocchietta a, toutefois, droit au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation sur justificatif.

• Bonus :

Au titre de l'exercice 2006, aucun bonus n'a été octroyé aux mandataires sociaux et aux salariés.

• Dispositif d'attribution gratuite d'actions :

Les dirigeants bénéficient du dispositif d'attribution gratuite d'actions mis en place pour l'ensemble des salariés et dirigeants par l'Assemblée Générale mixte du 22 février 2006 ; il a été attribué 670 actions de la société à deux salariés du groupe Atland. Cette attribution ne deviendra définitive qu'à l'issue d'un délai de deux ans – *se reporter au paragraphe 5.5.2 pour les informations relatives à l'attribution gratuite d'actions aux deux salariés.*

5.3.2 Rémunérations versées par le groupe

Le management de la société, y compris les mandataires sociaux, ne bénéficie pas d'éléments de rémunération, d'indemnités, ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci à l'exception des primes de retraite, le cas échéant.

Il n'existe aucun plan de retraite spécifique aux mandataires sociaux.

5.3.3 Plan de stock-options

L'assemblée Générale mixte du 22 février 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer aux salariés et dirigeants des options de souscription et/ou d'achat d'actions portant sur un nombre maximal de 5 % des actions de la société. Aucune option n'a été consentie à ce jour.

5.3.4 Intérêts des dirigeants

Les dirigeants n'ont pas d'intérêt significatif dans le capital de l'émetteur ni dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur de l'émetteur.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des membres des organes d'administration ou de direction.

Au cours de l'exercice 2006, aucun dirigeant n'a informé la société de la réalisation d'opérations sur les titres de la société, à l'exception de l'opération d'augmentation de capital réalisée en date du 13 décembre 2006.

Le nombre d'actions FONCIERE ATLAND détenues par les mandataires sociaux administrateurs, non compris les actions relevant du programme d'attribution gratuite, était au 31 décembre 2006 :

31 DECEMBRE 2006	NBRE ACTIONS	% ACTIONS	VOIX	% DT VOTE
Georges Rocchietta	11 534	4.13%	11 534	4.13%
Jacques Larretche	1	N/S	1	N/S
Jean-Louis Charon	3 080	1.10%	3 080	1.10%
SAS ATLAND	142 112	50.91%	142 112	50.89%
Lionel Védié de la Heslière	7 852	2.81%	7 852	2.81%

5.4 Conventions réglementées par les articles L225-38 et suivants du code de commerce

Rapport spécial des commissaires aux comptes (exercice 2006)

Foncière Atland S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

*Exercice clos le
31 décembre*

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

11. Conventions conclues avec la société par actions simplifiée ATLAND

Administrateurs concernés :

- Monsieur Georges ROCCHIETTA
- Monsieur Lionel VEDIE DE LA HESLIERE, représentant permanent de la société ATLAND au conseil d'administration de votre société

11.1 Convention d'assistance administrative

- Nature et objet :

Convention d'assistance administrative de nature financière, comptable et juridique.

- Modalités :

- Votre conseil d'administration, dans sa séance du 12 avril 2006, a autorisé votre société à conclure une convention d'assistance administrative avec la société ATLAND moyennant une rémunération mensuelle de 5.000 €uros hors taxes pour l'exercice 2006. Au titre de cette convention, la société ATLAND a facturé à votre société des prestations pour un montant total de 60.000 €uros hors taxes au titre de l'exercice 2006.
- Votre conseil d'administration, dans sa séance du 19 décembre 2006, a autorisé votre société à conclure une nouvelle convention d'assistance administrative de nature financière, comptable et juridique avec la société ATLAND moyennant une rémunération mensuelle de 10.000 €uros hors taxes pour l'année 2007. Cette nouvelle convention est applicable à compter du 1^{er} janvier 2007.

11.2 Convention de prestations de conseil et d'assistance en management

- Nature et objet :

Convention de prestations de conseil et d'assistance en management, notamment conseil en stratégie de développement, conseil en investissement, conseil et assistance en matière de communication, assistance en matière de recrutement et relations avec les tiers.

- Modalités :

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 19 décembre 2006, a autorisé votre société à conclure une convention de prestations de conseil et assistance en management avec la société ATLAND moyennant la facturation par la société ATLAND d'une rémunération annuelle de 100.000 €uros hors taxes pour l'année 2007.

Cette convention est applicable à compter du 1^{er} janvier 2007.

12. Convention de licence de la marque Atland conclue avec des administrateurs

Administrateurs concernés :

- Monsieur Georges ROCCHIETTA
- Monsieur Lionel VEDIE DE LA HESLIERE, représentant permanent de la société ATLAND au conseil d'administration de votre société

• Nature et objet :

Convention de licence d'utilisation et d'exploitation de la marque ATLAND dont Monsieur Georges ROCCHIETTA et Monsieur Lionel VEDIE DE LA HESLIERE sont propriétaires.

• Modalités :

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 19 décembre 2006, a autorisé votre société à conclure avec Monsieur Georges ROCCHIETTA et Monsieur Lionel VEDIE DE LA HESLIERE une convention de licence d'utilisation et d'exploitation de la marque ATLAND, en France, moyennant une redevance annuelle de 20.000 €uros hors taxes.

Cette convention conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, est applicable à compter du 1^{er} janvier 2007.

2. *Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice*

Par ailleurs, en application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

21. Convention d'intégration fiscale

• Nature et objet :

Convention d'intégration fiscale.

- Modalités :

La convention d'intégration fiscale précédemment conclue s'est poursuivie. Le périmètre d'intégration au 31 décembre 2006 ne comprend plus que la société FONCIERE ATLAND et sa filiale ATLAND PROPERTIES MANAGEMENT.

Dans le cadre de cette convention, la société filiale est redevable à l'égard de la société mère de la charge d'impôt qu'elle aurait supporté si elle avait été imposée séparément.

Fait à Mont-Saint-Aignan et Paris la Défense, le 15 mai 2007

Les commissaires aux comptes

Mazars Duparc et Associés

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

Olivier LE BERTRE

Pascal CHAVOUTIER

Philippe MATHIS

5.5 Intérêt du personnel

5.5.0 Effectif de FONCIERE ATLAND au 31 décembre 2006

Au 31 décembre 2006, la société employait un salarié.

5.5.1 Accord de participation - accord d'intéressement - PEE

Néant

5.5.2 Dispositif d'attribution gratuite d'actions

Les salariés bénéficient du dispositif d'attribution gratuite d'actions mis en place pour l'ensemble des salariés et dirigeants par l'Assemblée Générale mixte du 22 février 2006.

Le conseil d'administration du 6 septembre 2006 a attribué 670 actions de la société à deux salariés du groupe Atland, soit :

- 370 actions attribuées à Edouard Lacoste, Directeur des investissements chez FONCIERE ATLAND,
- 300 actions attribuées à un salarié du groupe Atland qui a depuis renoncé à cette attribution début 2007, ayant quitté ses fonctions au sein du groupe.

L'attribution des-dites actions ne deviendra définitive qu'à l'issue d'un délai de deux ans, soit au 6 septembre 2008, et sera réalisée par voie de rachat d'action.

CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1 Evolution récente

6.1.0 Faits marquants en 2005 et en 2006

- *Prise du contrôle de TANNERIES DE France en 2005*

L'opération d'acquisition du contrôle de la société TANNERIES DE FRANCE, devenue FONCIERE ATLAND, a été réalisée au cours du deuxième semestre de l'exercice 2005 par le groupe Atland.

A la suite de cette opération, il a été décidé pour des raisons stratégiques de procéder à la cession des actifs immobiliers et des filiales qui ne s'inscrivaient pas dans les catégories d'actifs dans lesquels le groupe souhaite investir, Cette cession a été réalisée sur la base de la valorisation réalisée par le cabinet d'expertise indépendant Destroyat & Associés et a permis de dégager une plus-value dans les comptes consolidés 2005 de 1.9 m€.

Les opérations de cessions d'actifs intervenues en décembre 2005 ont facilité le désendettement du groupe.

- *Faits significatifs intervenus en 2006*

La société a, lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2006, délégué sa compétence au Conseil d'Administration en vue de procéder à une augmentation de capital. FONCIERE ATLAND a ainsi procédé à une augmentation de capital le 13 décembre 2006, levant 11 050 475 euros.

Cette augmentation de capital a eu pour objectif global de renforcer les fonds propres de la société et lui donner les moyens de réaliser sa stratégie d'investissement.

La société a débuté un programme d'acquisition fin 2006 :

- Acquisition réalisée en décembre 2006 d'un immeuble situé à Villejuif pour une valeur de 13 400 K€.

Par ailleurs, au 31 décembre 2006, deux autres opérations étaient initiées :

- Promesse d'achat d'un bâtiment à usage de magasin situé à Bellerive sur Allier pour une valeur de 1 000 K €,
- Promesse d'achat de parts de la SCI Marivaux pour 1 300 K€. Cette SCI porte un bien à usage commercial.

6.1.1 Transformation en société immobilière cotée (SIIC)

La société FONCIERE ATLAND ne remplissait pas au 31 décembre 2006 une des conditions du régime SIIC 4, à savoir un flottant de 15%. L'ensemble des conditions était cependant réuni au 31 mars 2007. Notamment, le pourcentage de détention du capital de l'actionnaire principal est passé en dessous de 60% et 15% du capital est constitué par le flottant, réparti entre des personnes physiques détenant chacune moins de 2% du capital.

Dans cette perspective et afin de pouvoir répondre aux critères du régime fiscal permettant à la société d'opter pour le régime SIIC à compter du 1^{er} avril 2007, l'assemblée générale du 30 mars 2007 a décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux, pour adopter celles du 1^{er} avril d'une année et du 31 mars de l'année suivante.

Un exercice d'une durée exceptionnelle de trois mois a en conséquence été clos le 31 mars 2007.

L'option pour le régime SIIC à compter du 1^{er} avril 2007 sera formulée lors de l'établissement de la déclaration fiscale au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007.

6.1.2 Prévision ou estimation du bénéfice

L'exercice 2006 reflète l'activité du groupe FONCIERE ATLAND qui a démarré ses premières acquisitions en décembre 2006 et a donc enregistré ses premiers loyers à cette date, ce qui explique la faiblesse de son chiffre d'affaires.

La société n'a pas souhaité déterminer de prévision ou d'estimation de bénéfice pour 2007.

6.1.3 Mise à jour des données prévisionnelles 2005

Au 31 décembre 2005, la société est en ligne avec les données prévisionnelles 2005 communiquées (notamment dans la note d'information relative à l'OPAS de novembre 2005 - § 3.8.1), ces prévisions ayant intégré l'impact des cessions d'actifs intervenues à l'occasion de l'OPAS. Il n'y a donc pas d'écart entre les prévisions et les réalisations 2005.

Au 31 décembre 2005, les seules réalisations sont afférentes à l'activité de la filiale ATLAND PROPERTY MANAGEMENT (ex FMV Transaction) et sont conformes aux prévisions d'activité concernant cette filiale.

6.2 Perspectives d'avenir

6.2.0 Stratégie pour 2007

Le groupe privilégie la constitution d'un patrimoine immobilier autour de classes d'actifs à valoriser ayant un potentiel d'amélioration des rendements.

Dans cette perspective, FONCIERE ATLAND souhaite devenir un acteur de référence sur le marché des externalisations d'actifs d'entreprises.

Sa stratégie consiste à développer des partenariats de long terme avec ses locataires pour répondre à leurs besoins immobiliers spécifiques et pour les accompagner dans leur développement.

En raison de l'expérience et du savoir-faire de ses dirigeants dans les métiers de la rénovation et de la promotion immobilière, FONCIERE ATLAND a la capacité d'intervenir sur des actifs complexes à valoriser :

- Les actifs cibles sont des biens immobiliers susceptibles de faire l'objet d'une optimisation financière au travers d'opérations de valorisation et de repositionnement commercial par la réalisation de travaux (transformation de la destination, extensions, ...) et/ou par la mise en œuvre d'une stratégie locative offensive (réorganisation de l'occupation, mise au niveau du marché des conditions locatives),
- FONCIERE ATLAND peut capitaliser sur ces compétences distinctives pour se positionner sur le marché de la réalisation de produits locatifs « clés en main » pour le compte de ses partenaires,
- Afin de favoriser une relation de proximité avec les locataires et la réactivité dans la mise en œuvre de sa stratégie de valorisation, FONCIERE ATLAND assure en interne, au travers de sa filiale ATLAND PROPERTY MANAGEMENT, les missions d'Asset et de Property Management (gestion des loyers et des charges),
- FONCIERE ATLAND mettra en œuvre une politique volontariste et opportuniste de valorisation et d'arbitrage de son patrimoine.

FONCIERE ATLAND privilégie les négociations de gré à gré avec les vendeurs en s'appuyant entre autre sur le sourcing du groupe Atland.

6.2.1 *Investissements immobiliers*

Les objectifs principaux du projet sont les suivants :

- constituer à l'horizon 2010, un patrimoine d'une valeur comprise entre 400 et 500 millions d'euros ;
- adopter en 2007 le régime de Société d'Investissement Immobiliers cotée (SIIC) ce qui permettra d'accroître l'attractivité de FONCIERE ATLAND pour les actionnaires.

6.2.2 *Taille de la société*

Le premier objectif d'élargir le flottant a été atteint en 2006 au moyen de l'augmentation du capital réalisée en adéquation avec les opportunités d'investissement négociées au cours de 2006.

Il est précisé également que l'actionnaire majoritaire, la société SAS Atland, n'avait pas vocation à conserver 94.64 % du capital de la société FONCIERE ATLAND.

Au 30 avril 2007, le pourcentage de détention d'Atland SAS est ramené, compte tenu des augmentations de capital réalisées, à 48,57%.

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE AVEC LES RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU REGLEMENT CE N° 809/2004

N° RUBRIQUE	INFORMATIONS	PAGES DU DOCUMENT REFERENCE
1	<p>Personnes responsables</p> <p>1.1 Déclarer toutes les personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement, et le cas échéant, de certaines parties de celui-ci – auquel cas, ces parties doivent être indiquées. Lorsque les personnes responsables sont des personnes physiques, y compris des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur, indiquer leur nom et leur fonction ; lorsqu'il s'agit de personnes morales, indiquer leur dénomination et leur siège statutaire</p> <p>1.2 Fournir une déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement attestant que, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le document d'enregistrement sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. Le cas échéant, fournir une déclaration des personnes responsables de certaines parties du document d'enregistrement attestant que, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans la partie du document d'enregistrement dont elles sont responsables sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée</p>	5
2	<p>Contrôleurs légaux des comptes</p> <p>2.1 Donner le nom et l'adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur, pour la période couverte par les informations financières historiques (indiquer aussi l'appartenance à un organisme professionnel)</p> <p>2.2 Si des contrôleurs légaux ont démissionné, ont été écartés ou n'ont pas été re-désignés durant la période couverte par les informations financières historiques, divulguer les détails de cette information, s'ils sont importants</p>	6
3	<p>Informations financières sélectionnées</p> <p>3.1 Informations historiques sélectionnées par l'émetteur, exercice 2006 informations historiques sélectionnées – clés résumant la situation financière de l'émetteur</p> <p>3.2 Informations financières historiques pour une période intermédiaire</p>	32 n/a
4	<p>Facteurs de risques</p> <p>Facteurs de risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité</p>	37 à 39
5	<p>Informations concernant l'émetteur</p> <p>5.1 Histoire et évolution de la société</p> <p>5.2 Investissements</p> <p>5.2.1 Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement</p> <p>5.2.2 Principaux investissements de l'émetteur en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (territoire national et étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)</p> <p>5.2.3 Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes</p>	30-33 35,36
6	<p>Aperçu des activités</p> <p>6.1 Principales activités</p> <p>6.2 Principaux marchés</p> <p>6.3 Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention</p>	8,9,32-34

	6.4 Si les affaires ou la rentabilité de l'émetteur en sont sensiblement influencés, fournir des Informations sous une forme résumée concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	
	6.5 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	
7	Organigramme	14,15
	7.1 Si l'émetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'émetteur	
	7.2 Liste des filiales importantes de l'émetteur, y compris leur nom, leur pays d'origine ou d'établissement ainsi que le pourcentage de capital et, s'il est différent, le pourcentage de droits de vote qu'y sont détenus.	
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	80,81
	8.1 Toute immobilisation corporelle importante existante ou planifiée, y compris les propriétés immobilières louées, et toute charge majeure pesant dessus	
	8.2 Toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles	
9	Examen de la situation financière et du résultat	40-52
	9.1 Situation financière	
	9.2 Résultat d'exploitation	
	9.2.1 Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	
	9.2.2 Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	
	9.2.3 Toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	
10	Trésorerie et capitaux	70,71
	10.1 Capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	
	10.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur - description de ces flux de trésorerie	
	10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	
	10.4 Toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	
	10.5 Sources de financements attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	
11	Recherche et développement, brevets et licences	N/A
12	Informations sur les tendances	34
	12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	
	12.2 Toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnable susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	

13	<p>Prévisions ou estimations du bénéfice</p> <p>13.1 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation</p> <p>13.2 Rapport des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants stipulant que, de l'avis de ces comptables ou de ces contrôleurs légaux indépendants, la prévision ou l'estimation du bénéfice a été adéquatement établie sur la base indiquée et que la base comptable utilisée aux fins de cette prévision ou estimation est conforme aux méthodes comptables appliquées par l'émetteur</p> <p>13.3 Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques</p> <p>13.4 Si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus</p>	N/A
14	<p>Organes d'administration, de direction et surveillance et de direction générale</p> <p>14.1 Nom, adresse professionnelle et fonction, dans la société émettrice, des personnes suivantes en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de cette société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci :</p> <p>a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,</p> <p>b) associés commandités,</p> <p>c) fondateurs, s'il s'agit d'une société fondée il y a moins de cinq ans</p> <p>d) tout directeur général dont le nom peut être mentionné pour prouver que la société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriées pour diriger ses propres affaires</p> <p>Indication de la nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles de ces personnes</p> <p>14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale. Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de l'émetteur de l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, déclaration le précisant ; détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1 concernant la cession dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital social de l'émetteur</p>	103-106
15	<p>Rémunérations et avantages</p> <p>Pour toutes personnes visées au point 14.1 a) et d) :</p> <p>15.1 Montant de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par cette personne</p> <p>15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, retraites ou autres avantages</p>	109,110
16	<p>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</p> <p>Pour toutes personnes visées au point 14.1 premier alinéa a) :</p> <p>16.1 Date d'expiration du mandat actuel de cette personne, et le cas échéant, la période durant laquelle elle est restée en fonction</p> <p>16.2 Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages à terme d'un tel contrat, ou une déclaration négative appropriée</p> <p>16.3 Information sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur</p> <p>16.4 Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine. Lorsque l'émetteur ne s'y conforme pas, la déclaration doit être assortie d'une explication</p>	<p>N/A</p> <p>96</p>

17	Salariés	115
	17.1 Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques, ou nombre moyen des salariés durant chaque exercice de cette période jusqu'à la date du document d'enregistrement (ainsi que les changements de ce nombre s'ils sont importants) et si possible, et si cette information est importante, la répartition des salariés par principal type d'activité et par site	
	17.2 Participation et stock options Pour chacune des personnes visées au point 14.1 premier alinéa a) et d), informations les plus récentes possibles concernant la participation qu'elle détient dans le capital social de l'émetteur et toute option existant sur ces actions	
	17.3 Tout accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	
18	Principaux actionnaires	
	18.1 Toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en vertu de la législation nationale applicable à celui-ci ainsi que le montant de la participation ainsi détenue ou en l'absence de telles personnes fournir une déclaration négative appropriée	20
	18.2 Indiquer si les principaux actionnaires de l'émetteur disposent de droits de vote différents (ou fournir une déclaration négative appropriée)	18-19
	18.3 Indiquer si l'émetteur est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui (décrire la nature du contrôle et les mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive)	19
	18.4 Tout accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	19
19	Opérations avec des apparentés	111-114
	Détail des opérations avec des apparentés (qui à cette fin sont celles prévues dans les normes adoptées conformément au règlement CE n° 1606/2002) conclues par l'émetteur durant la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement	
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
	20.1 Informations financières historiques (1)	67-81
	Fournir les informations financières historiques vérifiées pour les trois derniers exercices (ou pour toute période plus courte durant laquelle l'émetteur a été en activité) et le rapport d'audit établi à chaque exercice. Pour les émetteurs de la Communauté, ces informations financières doivent être établies conformément au règlement CE n° 1606/2002 ou, si celui-ci n'est pas applicable, aux normes comptables nationales d'un Etat membre. Les informations financières historiques vérifiées pour les deux derniers exercices doivent être établies et présentées sous une forme compatible avec celle qui sera adoptée dans les prochains états financiers annuels que publiera l'émetteur, compte tenu des normes, des méthodes et de la législation comptables applicables auxdits états financiers annuels. Si elles sont établies conformément à des normes comptables nationales, les informations financières vérifiées exigées au titre de la présente rubrique doivent inclure au minimum : a) le bilan b) le compte de résultat, c) un état indiquant les variations des capitaux propres ou les variations des capitaux propres autres que celles résultant de transactions sur le capital avec les propriétaires et de distribution aux propriétaires, d) le tableau de financement, e) les méthodes comptables et notes explicatives. Les informations financières historiques annuelles doivent faire l'objet d'une vérification indépendante ou d'une mention indiquant si, aux fins du document d'enregistrement, elles donnent une image fidèle, conformément aux normes d'audit applicables dans un Etat membre ou à une norme équivalente	
	(1) Les éléments suivants sont inclus : les comptes sociaux de FONCIERE ATLAND pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport général des commissaires aux comptes au 31 décembre 2005, tels que présentés dans le rapport annuel 2005, les comptes consolidés de FONCIERE ATLAND pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005, tels que présentés dans le rapport annuel 2005. Les états financiers consolidés et sociaux complétés des rapports des contrôleurs légaux y afférents, au titre des exercices 2004 et 2005 de la société FONCIERE ATLAND (ex TANNERIES DE FRANCE) ont été produits in extenso respectivement : - dans le document enregistré par l'AMF à l'occasion de l'OPA réalisée fin 2005 sur la société par la société Atland SAS (états financiers 2004 et rapports des contrôleurs), - dans le document de référence établi au titre de l'exercice 2005, enregistré par l'AMF sous le numéro R 06-152 (états financiers 2005 et rapports des contrôleurs).	

20.2 Informations financières pro forma	N/A
20.3 Etats financiers	
Si l'émetteur établit ses états financiers annuels à la fois sur une base individuelle et consolidée, inclure au moins, dans le document d'enregistrement, les états financiers consolidés	67-81
20.4 Vérifications des informations financières historiques annuelles	88-91
20.4.1 Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées.	
Si les contrôleurs légaux ont refusé d'établir un rapport d'audit sur les informations financières historiques ou si ce rapport contient des réserves ou des mises en garde sur l'impossibilité d'exprimer une opinion, ce refus, ces réserves ou ces mises en garde doivent être intégralement reproduits et assortis d'une explication	
20.4.2 Autres informations contenues dans le document d'enregistrement vérifiées par les contrôleurs légaux	
20.4.3 Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	
20.5 Date des dernières informations financières	<i>cf (1) page précédente</i>
Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées ne doit pas remonter	
a) à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui ont été vérifiés ;	
b) à plus de 15 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui n'ont pas été vérifiés ;	
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7 Politique de distribution de dividendes	29
Décrire la politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes et toute restriction à cet égard	
20.7.1 Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé	
20.8 Procédures judiciaires ou d'arbitrage	N/A
Indiquer pour une période couvrant au moins les douze derniers mois toute procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe, ou fournir une déclaration négative appropriée	
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	
N/A Décrire tout changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés, ou fournir une déclaration négative appropriée	

21

Informations complémentaires

21.1 Capital social	15-26
21.1.1 Montant du capital souscrit	
21.1.2 S'il existe des actions non représentatives du capital, nombre et principales caractéristiques	
21.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom ou par ses filiales	
21.1.4 Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	
21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	
21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	
21.1.7 Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	
21.2 Acte constitutif et statuts	10-14
21.2.1 Décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts	
21.2.2 Résumer toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	

- 21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes
- 21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention
- 21.2.5 Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission
- 21.2.6 Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle
- 21.2.7 Toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée
- 21.2.8 Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit

22	Contrats importants	111-114
	Résumé pour les deux années précédant immédiatement la publication du document d'enregistrement de chaque contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) auquel l'émetteur ou tout autre membre du groupe est partie	
	Résumé de tout autre contrat (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) souscrit par un membre quelconque du groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du groupe, à la date du document d'enregistrement	
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'expert et déclarations d'intérêts	N/A
	23.1 Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et le cas échéant tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	
	23.2 Lorsque les informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses	
24	Documents accessibles au public	11
25	Informations sur les participations	14,15,65,79
	Informations concernant les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats	